



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité



Le parrainage de proximité à l'Apei de Lens et environs : une nouvelle logique d'action

Evaluation d'une action innovante

RAPPORT FINAL

Référence dossier : 00000488

AVRIL 2020



1. Les motivations du projet

L'Apei¹ de Lens et environs et l'Unapp² se sont associées pour mettre en œuvre une action de parrainage auprès d'adultes présentant un handicap mental accompagnés par les établissements et services de l'Apei. Neuf années après avoir investi cette action, elles ont souhaité en réaliser un bilan. Elles ont sollicité le CREAL Hauts-de France afin de mener une étude visant à saisir ce qui se joue à travers la relation de parrainage, et à rendre cette action modélisable et ainsi transférable.

L'objectif de l'action de parrainage était d'abord de lutter contre l'isolement de personnes handicapées qui, bien qu'elles vivent en établissement et soient entourées, subissent des formes d'isolement sur le plan social mais aussi familial. Ce phénomène d'isolement peut prendre une acuité particulière avec l'avancée en âge, quand les parents devenus trop âgés ne peuvent plus maintenir leur aide ou viennent à décéder et que les réseaux relationnels sont peu développés, ou quand un travailleur d'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) prend sa retraite et se trouve éloigné de ses collègues qui, bien souvent, étaient aussi ses amis.

Cette action avait également vocation à s'inscrire dans une triple perspective :

- Une perspective inclusive, car il s'agit de permettre à une personne en situation de handicap d'entretenir une relation stable et privilégiée avec une personne qu'elle a choisie (et qui l'a choisie) et qui évolue en-dehors de la sphère familiale et du cadre médicosocial et spécialisé. Le filleul a ainsi un contact et un lien personnel direct avec le parrain mais aussi avec son réseau (social, familial, professionnel, etc.). Cette action avait donc également vocation à permettre à une personne présentant un handicap mental et vivant dans un établissement médicosocial de développer d'autres formes de sociabilité que celles liées strictement au milieu protégé et institutionnel du handicap.
- Une perspective participative : la participation des personnes en situation de handicap doit s'exercer à deux niveaux. Tout d'abord, dans la relation de parrainage elle-même : le choix, tant du « parrain » que du « filleul », est libre, il s'agit d'une relation privilégiée et élective et les personnes se choisissent mutuellement. Ensuite, par le biais d'une « commission parrainage » composée d'usagers, de professionnels et d'administrateurs. Instituée dans les tout premiers temps du projet, cette commission a développé une réflexion sur les principes éthiques sur lesquels l'action devait reposer et continue à se réunir régulièrement pour en suivre l'évolution. Elle a notamment décidé de ritualiser l'entrée dans une relation de parrainage par une cérémonie : si la relation entre le parrain et le filleul est libre et personnelle, elle est également reconnue socialement, ce qui la distingue d'une relation familiale ou amicale.
- Une perspective intergénérationnelle et citoyenne car le projet s'inscrit dans une dynamique locale portée en partenariat avec la municipalité de la ville de Grenay : une action de parrainage a été développée entre jeunes, personnes âgées et adultes en situation de handicap de la commune, elle a donné lieu notamment à l'organisation d'un séjour de vacances commun.

Enfin, cette action visait à favoriser une sécurisation affective personnelle qui découle de la reconnaissance sociale et culturelle du parrainage : « c'est mon parrain », « ma marraine », « mon filleul ». Cela ouvre à chacun une place de « proche » reconnue juridiquement et qui peut avoir des incidences personnelles importantes, par exemple dans le choix d'une personne de confiance.

¹ Association de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis

² Union Nationale des Acteurs du Parrainage de Proximité

Pour réaliser l'évaluation de cette action, le CREAL a envisagé une démarche en trois phases :

Phase 1 : le périmètre de l'action

Il s'agissait, dans un premier temps, de retracer l'histoire de cette expérimentation en envisageant les constats à partir desquels elle a été pensée, les réflexions qui l'ont animée, les éventuels écueils auxquels elle s'est heurtée et les étapes de sa mise en œuvre. Dans un second temps, il s'agissait d'analyser son fonctionnement actuel : la concrétisation des relations de parrainage, les formes d'accompagnement dont elles bénéficient et le rôle de la commission parrainage.

Phase 2 : le contexte de l'action

Toute action s'inscrivant dans un contexte spatial, social, historique, politique et culturel précis, l'étude a envisagé le contexte de mise en œuvre de l'action et l'a appréhendé à partir de trois niveaux : celui de l'Apei de Lens et environs, celui de l'Unapp et celui de Grenay, commune d'implantation de l'action.

Phase 3 : la relation de parrainage

Il s'agissait, dans cette phase, de saisir l'expérience des parrains, marraines et filleul(e)s engagés dans une relation de parrainage. La ville de Grenay ayant également mis en œuvre une action de parrainage sur la commune, le projet d'étude prévoyait d'investiguer aussi, dans une visée comparative, deux relations de parrainage inscrites dans ce cadre.

2. La méthode

L'approche méthodologique a articulé entretiens semi-directifs, lecture et analyse de documents et observations participantes.

Chaque phase a fait l'objet d'une approche méthodologique spécifique.

Phase 1. Périmètre de l'action

- 5 entretiens semi-directifs ont été menés auprès de :
 - o Deux porteurs du projet, l'un de l'Apei et l'autre de l'Unapp, présents dès le début de l'action,
 - o Une ancienne administratrice de l'Apei siégeant aujourd'hui à la commission parrainage,
 - o Une professionnelle (éducatrice spécialisée) siégeant à la commission parrainage,
 - o Une personne en situation de handicap siégeant à la commission parrainage mais ne bénéficiant pas elle-même d'une action de parrainage.
- Nous avons également assisté à une rencontre organisée au Foyer de Vie les Glycines de Grenay à destination des parrains, marraines et filleul(e)s de l'Apei de Lens et environs, à une cérémonie de parrainage ainsi qu'au déroulement d'une commission parrainage.
- Au-delà de ces entretiens semi-directifs et de ces observations participantes, nous avons étudié les projets, comptes-rendus et tous écrits relatifs à l'action depuis sa création.
- Il a également été nécessaire, afin de mieux appréhender la notion de parrainage, de lire différents documents (livres, mémoires d'étude, articles de revues, rapports, etc.) relatant l'histoire de cette notion dans une perspective sociohistorique, de ses fondements religieux à ses déclinaisons contemporaines.

Phase 2. Contexte de l'action

Cette phase a été investiguée d'une part à partir de la lecture et de l'analyse de documents (le projet associatif de l'Apei, les différents travaux de l'Unapp sur la reconnaissance du lien de parrainage) et d'autre part dans le cadre d'entretiens menés pour l'un auprès du Président de l'Apei, et pour l'autre auprès du Maire de la commune de Grenay et de trois adjoints en charge du secteur jeunesse ou des actions de parrainage.

Phase 3. La relation de parrainage

Cette phase de l'étude a été investiguée par le biais d'entretiens semi-directifs menés auprès des parrains, marraines et filleul(e)s.

Nous avons analysé neuf relations de parrainage mises en œuvre à l'Apei de Lens en réalisant des entretiens auprès des parrains, marraines et / ou filleuls engagés dans une relation.

En tout, dix relations de parrainage sont mises en œuvre au sein de l'Apei. Une relation n'a pas pu être investiguée faute de temps : comme nous le développerons plus loin, l'épidémie de COVID 19 et les mesures de confinement nous ont amenées à stopper le recueil de données de façon prématurée, et non anticipée.

- Concernant les entretiens auprès des filleul(e)s :

Profils :

Il s'agit de 5 hommes et de 4 femmes, âgés de 40 à 72 ans (âge inconnu pour une personne) :

- 2 hommes et 1 femme ont entre 40 et 49 ans,
- 2 hommes et 1 femme ont entre 60 et 69 ans
- 1 homme et 1 femme ont plus de 70 ans.

Concernant le lieu de vie :

- 2 femmes et 1 homme vivent en foyer d'accueil médicalisé,
- 3 hommes et 1 femme vivent en foyer de vie,
- 1 femme vit en foyer d'hébergement et travaille en ESAT,
- 1 homme vit seul dans son logement personnel et travaille en ESAT.

Nous n'avons pas pu recueillir l'histoire de vie en établissement pour tous les filleul(e)s. Toutefois, il apparaît que la plupart ont un long passé institutionnel (plus de 10 ans), et pour certains depuis l'enfance. La personne qui vit en appartement individuel y habite depuis deux ans et a auparavant longtemps vécu en institution.

Concernant les relations familiales : 6 personnes (3 hommes et 3 femmes) n'ont pas de relations avec leur famille et ne reçoivent pas de visite. Une filleule a des relations avec sa famille mais peu fréquentes. Un filleul a des relations régulières avec sa sœur. Un filleul n'a pas de relations avec sa famille mais a des relations régulières avec la famille de son épouse.

Concernant la situation conjugale : un filleul est marié. Une filleule vit en foyer et se déclare en couple. Un filleul déclare avoir perdu sa compagne (décédée) il y a deux ans.

6 entretiens ont été menés. 5 personnes (2 hommes et 3 femmes) communiquaient de façon suffisamment fluide, sur le plan verbal, pour participer à un entretien ; il nous a cependant été souvent nécessaire de recourir à la présence d'un tiers pour faciliter la communication. 1 filleul pouvait communiquer sur le plan verbal mais avec de grandes difficultés.

Ainsi, ces 6 entretiens ont été menés de la façon suivante :

- 1 filleule a été rencontrée avec son parrain, au foyer,
- 1 filleule a été rencontrée en présence de sa marraine et d'une éducatrice, au foyer,
- 1 filleul a été rencontré en présence de son épouse et d'une éducatrice, au foyer,
- 1 filleul a été rencontré seul, au foyer,
- 2 personnes (1 homme et 1 femme) ont le même parrain, sont amies et ont tenu à être rencontrées ensemble, dans des locaux mis à disposition par l'Apei.

3 filleul(e)s n'ont pas pu être rencontré(e)s dans le cadre d'un entretien. Il s'agit de trois personnes qui n'ont pas accès à la communication verbale. Toutefois, il nous a été possible de rencontrer ces personnes lors de rencontres moins formelles (par exemple quelques minutes, pour se dire bonjour, lorsque nous venions dans l'établissement) ou d'événements auxquels nous avons pu assister dans le cadre d'observations participantes (cérémonie de parrainage, réunions).

- Concernant les entretiens auprès des parrains et marraines :

Profils :

Il s'agit de 6 femmes et de 2 hommes, âgés de 35 à 83 ans (une même personne parraine deux filleuls) :

- 1 femme a moins de 50 ans,
- 2 hommes et 1 femme ont entre 50 et 59 ans,
- 2 femmes ont entre 60 et 69 ans,
- 1 femme a entre 70 et 79 ans,
- 1 femme a plus de 80 ans.

1 homme est parrain de deux personnes.

Concernant l'activité professionnelle :

- 4 marraines sont retraitées, dont 2 travaillaient dans un établissement géré par l'Apei de Lens,
- 4 personnes (2 femmes et 2 hommes) sont en activité professionnelle, dont une marraine qui exerce la profession de surveillante de nuit dans l'établissement où vit sa filleule et une marraine qui travaille dans une association partenaire de l'Apei (association de mandataires judiciaires à la protection des majeurs).

Concernant la situation conjugale :

- 3 personnes (2 femmes et 1 homme) sont célibataires ou divorcées,
- 3 personnes (2 femmes et 1 homme) sont mariées,
- 2 marraines sont veuves.

Concernant la situation familiale :

- 2 personnes (1 homme et une femme) n'ont pas d'enfants,
- 3 personnes (1 homme et deux femmes) ont des enfants adultes,
- 1 marraine a de jeunes enfants,
- 2 marraines mentionnent des enfants adultes et des petits-enfants.

Concernant les relations familiales :

- 5 personnes (1 homme et 4 femmes) mentionnent des relations familiales denses,
- 3 personnes (2 femmes et 1 homme) mentionnent l'absence de relations familiales, ou des relations très distantes.

Il est également intéressant d'observer que :

- 4 marraines exercent ou ont exercé une activité professionnelle dans le secteur du handicap, dont 3 dans un établissement géré par l'Apei de Lens ;

- 1 marraine n'a pas exercé d'activité professionnelle dans le secteur du handicap mais exerce depuis de nombreuses années une activité bénévole dans un établissement géré par l'Apei de Lens ;
- 1 marraine n'a pas exercé d'activité professionnelle dans le secteur du handicap mais son mari était directeur d'un établissement pour enfants handicapés, géré par une autre association ;
- 2 parrains n'exercent pas d'activité professionnelle dans le secteur du handicap mais occupent un poste d'administrateur à l'Apei de Lens ;
- 2 parrains et 1 marraine ont, ou ont eu, un membre de leur famille en situation de handicap (pour un la sœur, pour 2 un fils).

7 entretiens ont été menés. Un parrain (qui parraine deux personnes) n'a pas pu être rencontré car il n'a pas répondu à nos sollicitations.

Nous avons également analysé deux relations de parrainage inscrites dans le cadre de la ville de Grenay. Des entretiens ont été menés auprès de la marraine et du ou de la filleul(e) de chaque binôme. Ainsi 4 entretiens ont été réalisés :

- l'un auprès d'une marraine à la médiathèque de la commune et l'un auprès de sa filleule et de son mari à leur domicile,
- l'un auprès d'une marraine également à la médiathèque de la commune, et l'un auprès de son filleul dans un bureau mis à disposition au foyer de vie.

Enfin, le projet de parrainage à l'Apei de Lens s'étant inspiré, à l'origine, d'une histoire singulière entre une famille et un jeune homme en situation de handicap (aujourd'hui décédé) qui a été accueilli régulièrement dans cette famille pendant plus de trente ans, nous avons également mené un entretien auprès cette famille (le couple de parents).

Concernant l'analyse :

Des grilles d'entretien (disponibles en annexe) ont été élaborées à partir de lectures relatives à la littérature existante sur le parrainage (rapports sur le parrainage d'enfants, pratiques religieuses et républicaines du baptême, sociologie du rite ou des liens, des formes de parenté, de filiation) afin de mieux saisir les enjeux de la relation. Elles ont constitué des guides d'entretien : la formulation des questions ainsi que leur volume global ont été adaptés à chaque situation d'entretien (notamment, parfois, pour en limiter la durée). Les entretiens ont parfois été enregistrés, toujours avec l'accord de la personne enquêtée. Ils n'ont pas fait l'objet de retranscriptions intégrales, mais de verbatims.

Une grille d'analyse a été complétée pour chaque entretien. L'analyse a été faite pour chaque entretien, puis de façon croisée pour chaque binôme, puis pour chaque catégorie d'acteurs (parrains et marraines / filleul(e)s).

Procédure d'anonymisation

Par souci du respect de la confidentialité, nous avons anonymisé les noms des personnes sollicitées dans le cadre d'entretiens. De nombreuses citations d'entretiens évoquant des prénoms, le choix a été fait de prendre des prénoms comme pseudonymes pour l'ensemble des personnes citées. Afin de ne pas alourdir le texte en précisant chaque fois le rôle que tient la personne citée, le choix a été fait de retenir :

- Des pseudonymes commençant par la lettre P pour les parrains,
- Des pseudonymes commençant par la lettre M pour les marraines,

- Des pseudonymes commençant par la lettre F pour les filleul(e)s,
- Des pseudonymes commençant par la lettre C pour les membres de la commission parrainage.

Une seule exception a été faite : un membre de la commission étant lui-même filleul, le choix a été fait de le nommer par un pseudonyme commençant par la lettre F ; ce choix a été opéré par facilité, et n'indique en aucun cas la prévalence du statut de « filleul » sur celui de « membre de la commission ».

Seuls trois noms n'ont pas été anonymisés, d'une part parce qu'ils étaient de fait très facilement identifiables et que le recours à un pseudonyme n'aurait pas eu grand sens, d'autre part parce que ces personnes souhaitent rester identifiables de façon à se rendre disponibles à toute personne ou organisme qui souhaiterait s'inspirer de ce projet. Il s'agit de :

- Mr Brelot, président de l'association de Lens et environs,
- Mme Schaffhauser, présidente de l'Unapp,
- Mme Lancel. Elle a occupé la fonction de cheffe de service au Foyer d'Accueil Médicalisé La Marelle de Liévin au tout début du projet de parrainage, puis celle de directrice du pôle Habitat et Vie Sociale de l'Apei de Lens et environs (regroupant le Foyer de Vie Les Glycines et un service d'accueil de jour). Aujourd'hui retraitée, elle continue à s'investir activement dans le projet de parrainage : elle participe toujours à la commission de parrainage de l'Apei de Lens et s'est engagée en tant que personne physique dans le conseil d'administration de l'Unapp.

3. Les résultats

Nous allons présenter ces résultats en quatre parties. Tout d'abord, nous appréhenderons le parrainage dans une perspective sociohistorique, afin de mieux saisir les significations plurielles qui y sont attachées. Notre attention se portera ensuite sur l'action de parrainage mise en œuvre à l'Apei de Lens et environs, et sur le contexte singulier dans lequel elle s'inscrit, à savoir la commune de Grenay dans le Pas-de-Calais. Une troisième partie sera consacrée à la relation de parrainage et s'attachera à saisir l'expérience qu'en font les parrains, marraines et filleul(e)s qui y sont engagés. Enfin, une quatrième partie interrogera l'action de parrainage au regard de ses dimensions participative et inclusive.

3.1 Du baptême religieux au parrainage de proximité

Nous nous sommes tout d'abord attachées à retracer l'évolution de la notion de parrainage dans une perspective socio-historique. En analysant les fondements du parrainage dans le christianisme, nous avons mis en avant deux fondamentaux de ce lien d'origine spirituelle. D'une part, cette forme de filiation, qui s'inscrit hors des liens imposés par la consanguinité ou l'alliance, revêt une dimension publique à travers le rite que représente le baptême ; si ce dernier apparaît comme la garantie du maintien d'un lien réciproque, il véhicule aussi l'idée d'une reconnaissance de ce lien, aux yeux de tous. D'autre part, le choix des parrains et des marraines témoigne de pratiques et d'enjeux importants, véhiculant une certaine valeur sociale. Ainsi, les usages sociaux du parrainage – guidés tant par la solidarité que par l'honneur – sont, au Moyen-âge, au cœur de sa pratique.

Si le parrainage trouve son fondement dans le christianisme, il s'est diffusé depuis en-dehors du cadre religieux. L'histoire du parrainage s'inscrit dans le champ de la protection de l'enfance dès les années 1970. Il s'est d'abord développé en répondant à une fonction réparatrice : le parrainage viendrait se substituer aux différentes carences des parents ou aux insuffisances de certaines prises en charge professionnelles (une enfance parrainée, plutôt que placée). Les années 2010 voient émerger un nouveau paradigme en inscrivant le parrainage de proximité dans les politiques de soutien à la parentalité et en l'envisageant comme complémentaire aux autres formes d'accompagnement de l'enfant. Aujourd'hui, il s'exerce à travers différents types de projets : soutien à la parentalité, solidarité

intergénérationnelle, réseaux de solidarité de proximité, ouverture culturelle et sociale, etc. : « Le parrainage constitue ainsi une forme de solidarité entre les personnes et les générations »³.

Au regard de l'histoire du parrainage que nous avons très rapidement retracée, il est intéressant de constater que l'usage de ce terme a dépassé les politiques publiques de la protection de l'enfance ou du soutien à la parentalité. Si le terme revêt des réalités plurielles, les formes de parrainage contemporaines (pour l'emploi, de personnes dites « sans papiers », électoral ou commercial), donnent toutes à voir le « soutien », voire la caution morale que véhicule la notion. Qu'il concerne l'insertion des jeunes sur le marché du travail ou l'accompagnement d'une personne dite « sans papiers », le parrainage témoigne d'un lien entre deux personnes et engage une forme de solidarité autour de valeurs communes. Même sous des formes très éloignées, des idées inhérentes à la notion de parrainage perdurent : le parrain est un facilitateur, il « donne accès à ». D'une certaine manière, il apporte un appui, atteste d'une confiance et permet fréquemment d'accéder à un réseau, d'accompagner un nouvel individu au sein d'un groupe ou d'un club. Par ailleurs, nous pouvons constater, quelles que soient ses formes, l'importance de la reconnaissance publique et/ ou symbolique que sous-tend l'acte de « parrainer ».

3.2 Le parrainage à l'Apei de Lens et environs

Si l'histoire du parrainage à l'Apei de Lens s'inscrit dans les valeurs portées par l'association, le projet repose aussi sur le constat de l'insuffisance de l'institution à répondre seule à l'ensemble des besoins des personnes accueillies, notamment en termes d'isolement. Elle s'appuie également sur l'histoire d'un résident du FAM (foyer d'accueil médicalisé), Jérémy, qui a été accueilli très régulièrement par la famille Boyer avec laquelle il a tissé un lien fort pendant plus de trente ans, et jusqu'à son décès. Si la relation de Jérémy avec la famille Boyer ne constituait pas une relation de parrainage, cette histoire singulière est souvent présentée comme une source d'inspiration pour le projet, les professionnels ayant pu percevoir les aspects bénéfiques de cette relation sur l'épanouissement de Jérémy.

Mme Lancel, alors cheffe de service au FAM, s'est interrogée, au milieu des années 2000, sur la manière de construire un lien au-delà de l'établissement médico-social afin, nous dit-elle, de « *proposer d'autres formes de socialisation que familiales* ». Au gré des recherches, des rencontres avec les acteurs associatifs de divers champs et du soutien apporté à la réflexion par l'Unapp, le parrainage s'est profilé comme une réponse possible à l'isolement de certaines personnes accueillies à l'Apei. L'appui technique apporté par la présidente de l'Unapp pour la construction d'une méthode a alors permis de dépasser, selon Mme Lancel, « *ce qui pouvait bloquer les administrateurs* ».

La construction du projet a été marquée par la nécessité de présenter au conseil d'administration, composé essentiellement de parents ou proches de personnes présentant un handicap mental, une méthode construite afin d'en démontrer la légitimité. La démarche a été présentée lors de l'Assemblée Générale en 2010 – uniquement, et c'est toujours le cas, à destination des personnes adultes - et est inscrite dans le projet associatif de Lens et environs 2012-2017.

Au-delà de sa validation formelle par le conseil d'administration, le projet a pris forme à travers la mise en place d'une commission de parrainage composée de personnes en situation de handicap, de professionnels et d'administrateurs parents. Animée par la directrice du Pôle Habitat et Vie Sociale, la commission vise à développer une réflexion continue vis-à-vis des principes éthiques sur lesquels l'action doit reposer ou peut évoluer. Dans l'histoire de l'Apei de Lens, cette instance a également la spécificité, comme le précise Mme Lancel, que « *ce sont les personnes en situation de handicap qui ont demandé au Président de mettre en place cette commission. C'est la première fois que quelque chose se met en place à la demande de personnes en situation de handicap* ». De fait, la commission s'inscrit dans une perspective participative, puisque trois représentants de personnes en situation de handicap en sont membres. Ainsi, la démarche s'est attachée, dès le départ et comme l'indique Mme Lancel, à « *ne pas parler en leur nom* ». L'implication de personnes en situation de handicap dans la commission a permis, comme l'indique une ancienne administratrice, de faire émerger « *de nombreuses questions et points de vigilance : faut-il accepter qu'un homme seul soit parrain ? (...) Est-ce que le*

³ Schaffhauser, L.M, Quiriau F. (2012). « Le parrainage est une solidarité entre les personnes et les générations », *Forum* 59, décembre 2012, p. 16.

parrain ou la marraine saura donner les médicaments ? Qu'a-t-il le droit de savoir ? Va-t-il raconter aux éducateurs ce qu'on lui confie ? ».

Si le parrainage, dès ses débuts, a cherché à répondre à l'isolement de personnes en situation de handicap, il est possible de distinguer d'autres registres sous lesquels il est appréhendé par les acteurs qui ont contribué à sa mise en place. D'une part, la sensibilité dont font preuve les fondateurs du projet à l'égard de l'isolement des personnes en situation de handicap est accentuée par l'esprit familial de l'Apei de Lens ou, directement pour certains, par leur posture de proches ; comme l'indique Mr Brelot, président de l'Apei : *« On est sensible à cet isolement en tant que parent »*. D'autre part, le parrainage est présenté comme un moyen de compenser certaines limites de l'institution qui ne peut, à elle seule, répondre à l'ensemble des besoins des personnes accueillies. Avec humilité, les professionnels reconnaissent, en dépit du fait que *« l'institution et l'association offrent de nombreuses possibilités aux personnes de s'épanouir en participant aux animations et rencontres organisées sur le plan social »*, qu'elles ne peuvent pas *« combler la « solitude » et le manque d'affection, et ne peut offrir à chaque personne ce lien unique privilégié »*⁴. Les limites de l'établissement n'apparaissent pas uniquement à la lumière de l'isolement des personnes et de la souffrance que cette dernière peut générer. Celia, membre de la commission, avance d'autres aspects relatifs au rapport à l'individu et à la vie privée des personnes vivant en institution : *« elles n'ont plus d'intimité dans l'institution, on sait tout (...) elles sont un peu dépersonnalisées »*. Pour elle, il est alors essentiel – et le lien de parrainage le permet – *« de leur rendre ce qui leur appartient, (...) Ce sont des hommes et des femmes, avec une histoire, avec un avant, un pendant et un après »*. Elle évoque également la monotonie à laquelle peuvent être confrontés les résidents : *« Ils sont avec les mêmes éducateurs, ils peuvent changer d'unité de vie mais dans le même environnement, qu'est-ce qu'on peut apporter de plus ? »*.

Ainsi, le parrainage, de manière complémentaire à l'établissement, apporte, comme nous l'indique Mme Lancel, *« un plus »*, *« un lien supplémentaire »* qui contribue au bien-être des personnes accueillies et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Comme l'explique Chloé, membre de la commission : *« Le parrainage va dans ce sens, de trouver une solution pour aider les personnes à vivre le mieux possible, quitter cette détresse dans leur vie, les aider à vivre pour eux-mêmes et les autres. C'est un espace de vie supplémentaire »*.

Enfin, l'analyse a permis de mettre en lumière une autre motivation. Le parrainage est ainsi parfois appréhendé, nous explique Mr Brelot, au regard de *« la crainte et la préoccupation des parents de l'avenir et du devenir de leur enfant quand ils ne seront plus là »*. Une mère témoigne de cet aspect par une lettre adressée à l'Apei de Lens, encourageant l'extension du parrainage au niveau national : *« Je suis âgée de 79 ans, veuve et sans famille et je serais heureuse et rassurée après ma disparition de savoir un parrain ou une marraine auprès de mon fils pour lui apporter un peu d'affection (...) un grand manque affectif qui pourrait être comblé par un parrain ou une marraine »*.

Si les principes fondateurs du parrainage sont les mêmes depuis son inscription dans le projet associatif, la manière dont il fonctionne aujourd'hui a été le fruit d'adaptations conduites au regard de la construction collective de l'action. Mme Lancel évoque bien cette démarche incrémentale, par tâtonnements, s'inspirant des formes de parrainage existantes mais cherchant à *« l'adapter à la sauce Apei »*. Le parrainage mis en place à l'Apei de Lens repose sur deux grands principes. D'une part, la relation de parrainage est caractérisée par le lien individuel, électif et choisi, privilégié entre le parrain, la marraine et le ou la filleul(e), au sein de laquelle l'association cherche le moins possible à interférer ; il s'oppose ainsi fondamentalement à la logique de « recrutement » que l'on peut retrouver dans certaines associations de parrainage. D'autre part, la relation est officialisée par une « cérémonie de parrainage » qui porte l'objectif de la reconnaissance publique du lien (on reconnaît publiquement être lié, à deux, par le parrainage), et celui de l'engagement devant des témoins (j'acte mon engagement devant des témoins, en le formalisant autrement que par la signature d'un contrat ou d'une convention).

Il est également important de souligner que le contexte dans lequel s'est construit le parrainage intègre une configuration spécifique, marquée par des liens partenariaux forts entre l'Apei de Lens – et particulièrement le Foyer de Vie Les Glycines – et les élus de la ville de Grenay. De fait, de nombreux projets ou réflexions sont développés en commun, au profit de rencontres intergénérationnelles et du développement du lien social entre tous les habitants. Le maire de la ville et ses adjoints se positionnent clairement pour défendre une forme de solidarité citoyenne et intergénérationnelle. Cela se traduit

⁴ Dossier de presse, *Le Parrainage à la "Croisée des Chemins"*, Unapp - Apei de Lens et environs, Lundi 30 janvier 2012

également à travers les actions mises en place entre les jeunes, les aînés et les personnes en situation de handicap. Ils portent une attention particulière au « vivre ensemble », en se refusant d'ailleurs à utiliser le terme d'inclusion : *« ce n'est pas de l'inclusion, ce sont des citoyens ordinaires. Ils sont invités aux moments de convivialité que nous organisons pour les habitants »*, nous dit le maire. Cette politique, qui a le souci de considérer les personnes en situation de handicap en évitant le stigmate de « l'inclusion », se manifeste dans les faits. Ainsi, le maire vient saluer les nouveaux résidents du Foyer de Vie les Glycines, situé au cœur de la commune, comme il le fait pour l'ensemble des habitants, et il encourage la participation des personnes en situation de handicap aux instances municipales (conseil municipal de la ville, CCAS, etc.). Dans cette optique, la municipalité a aussi cherché à donner un sens aux services de la ville (le centre animation jeunesse, la médiathèque, le Fab-Lab, etc.), à en faire des lieux de sociabilité, de réflexion comme l'explique le maire : *« Avant on était plus dans une logique consommatrice de « prestation de services ». On a voulu construire quelque chose d'opposé. Ne pas seulement proposer des activités auxquelles les personnes s'inscrivent mais coconstruire les choses, chercher à créer du lien, je ne viens pas que « consommer » je suis présent, je suis citoyen »*.

C'est dans cette perspective que les élus ont donné une place au parrainage dans la politique jeunesse de la Ville. En effet, la mairie de Grenay a également construit ses propres actions de parrainage. Le projet a émané du service jeunesse, en proposant aux jeunes fréquentant le CAJ (centre d'animation jeunesse) de devenir parrain ou marraine d'une personne âgée ou d'une personne vivant au foyer de vie les Glycines. De fait, dans le cadre de cette relation de parrainage, ce sont les personnes âgées ou en situation de handicap qui sont les filleul(e)s et sont parrainés par les jeunes. L'analyse de l'action a permis de montrer que cette « *forme de solidarité* », qui a également été appelée « parrainage », s'est mise en place de manière simultanée et non concertée avec l'Apei. Si les réflexions partagées entre l'Apei et la Mairie de Grenay ont contribué et contribuent toujours au bénéfice du projet, il est intéressant de constater les divergences d'objectifs et de motifs entre ces deux formes de parrainage. Ainsi, il s'est construit initialement autour de l'isolement des personnes en situation de handicap au sein de l'Apei de Lens, alors que le parrainage de la ville de Grenay a avant tout cherché à répondre à un objectif de lien intergénérationnel entre citoyens.

3.3 Vivre une relation de parrainage

L'analyse de la relation de parrainage nous a donné à voir différentes dimensions de cette relation. Nous les envisagerons à travers deux grandes parties. Tout d'abord, nous verrons qu'il s'agit d'une relation « inclassable », et qui s'inscrit dans la durée. Ensuite, nous observerons que cette relation permet de s'affranchir de l'institution en quittant ses murs, ses rythmes, mais aussi en développant des liens privilégiés basés sur la réciprocité. Une troisième et dernière partie sera consacrée plus spécifiquement à l'analyse des deux relations de parrainage mises en œuvre dans le cadre de la commune de Grenay.

- **Une relation inclassable, et qui s'inscrit dans le temps**

Le premier constat que l'on peut opérer réside dans l'ancienneté de la relation tissée entre les deux personnes : le parrain ou la marraine et le ou la filleul(e) se connaissent souvent depuis longtemps avant d'inscrire leur relation dans le registre du parrainage. Les circonstances dans lesquelles ils se sont rencontrés sont diversifiées. Pour les professionnelles ou anciennes professionnelles devenues marraines, cette rencontre s'est faite sur le lieu de travail : Mathilde travaille la nuit dans l'unité de vie où réside Flavie, Maryline a été référente de Fabien, Mona référente de Florian, et Marine était la tutrice de Fabrice. La rencontre a aussi pu se faire dans le cadre d'activités associatives ou religieuses : Félix et Pierre se sont rencontrés dans le cadre de leur participation à la gouvernance de l'association, Marie a connu Fernand alors qu'elle accompagnait des groupes de jeunes en situation de handicap lors de pèlerinages à Lourdes. Enfin, la rencontre peut s'établir par l'intermédiaire d'un membre de son réseau relationnel : Frédérique a connu Pierre par l'intermédiaire de Félix, avec qui elle est amie ; Monique fréquentait un club de théâtre où elle a connu le frère de Fanette.

Bien entendu, la rencontre en elle-même ne suffit pas : il faut qu'un lien particulier s'établisse. Maryline et Mona, par exemple, ont été référentes d'autres personnes avec lesquelles elles n'ont pas

pour autant bâti cette relation privilégiée. Si les conditions qui ont permis à ce lien de se construire et de se consolider au fil du temps se différencient selon les situations, on peut néanmoins mettre en lumière des éléments récurrents. Tout d'abord, une empathie particulière pour une personne particulièrement isolée : Mathilde se souvient qu'elle était émue face à l'attente et à la déception de Flavie qui guettait à la fenêtre l'arrivée d'un membre de sa famille ; Marie était également émue par la situation de Fernand, « *un petit jeune comme ça, sourd et muet* », qui n'avait aucun contact avec sa famille ; Mona se souvient que Florian ne recevait jamais aucune visite et qu'elle le voyait « *déambuler dans les couloirs, tête baissée* », quand d'autres se préparaient à aller passer le week-end dans leur famille. Ensuite, un contexte ou un événement singulier ont permis le rapprochement. Ainsi, par exemple, Maryline a accueilli Fabien lors de son arrivée au foyer : « *elle m'a accueilli et on a lié un lien d'amitié, tout ça, elle m'a parlé très, très, très bien, elle a dit Fabien comment ça va, et puis on a lié un lien d'amitié entre nous, quoi* ». Marine et Fabrice se sont rapprochés quand Fabrice a demandé à Marine, qui était alors sa tutrice, de l'aider à choisir son costume de marié. Enfin, et il s'agit-là d'un élément essentiel, le constat d'affinités. Marine parle de « *feeling* » : « *Je pense aussi qu'il y a une question de feeling. Ça passe avec un tuteur ou non, dans la personnalité, dans la façon de faire les choses. Avec Fabrice ça s'est bien passé !* ». Fabrice, quant à lui, explique qu'il a senti que Marine était « *la bonne personne* ». Maryline souligne des « *atomes crochus* » entre elle et Fabien : « *j'aime bien être tranquille, et Fabien il est un peu comme moi, c'est quelqu'un de très calme, de solitaire (...) donc automatiquement on se complète (...), voilà, il a envie de discuter on va discuter, il a pas envie de discuter on discutera pas, c'est bizarre hein, mais c'est, comment dire, c'est des atomes crochus oui, c'est une sorte de connivence, une façon d'être à chacun en fait* ». Elle évoque aussi ses nombreux traits de caractère qui sont à ses yeux autant de qualités : son humour, son caractère « *facile* », son empathie. Mathilde explique qu'avec Flavie « *on s'est tout de suite compris dès le début* » bien que Flavie, du fait de son handicap, ait beaucoup de difficultés à s'exprimer. Dans le cas de Marie et Fernand, c'est la religion qui a constitué le terreau d'une relation privilégiée : ils sont tous deux croyants et partagent des activités religieuses, ils vont notamment à l'église ensemble.

Il y a donc, au départ, une rencontre entre deux individus, puis une relation qui se construit et se renforce sur la base de contextes ou d'événements propices, mais surtout sur le constat d'affinités particulières. Pourquoi, alors, s'engager dans une relation de parrainage ? Que peut-elle apporter de plus ? A travers les récits qui nous ont été faits, il apparaît que le parrainage permet aux professionnelles bientôt retraitées de maintenir le lien mais aussi leur engagement, lorsqu'elles sont amenées à cesser leur activité. Maryline, par exemple, explique qu'elle n'a pas voulu couper le lien avec Fabien lorsqu'elle a pris sa retraite : « *c'est pour ça que je n'ai jamais voulu couper le lien, parce que y'a eu un lien, comme Fabien dit l'amitié s'est installée entre nous et ce lien on n'a pas voulu le couper* » ; par ailleurs, sa relation avec Fabien lui a permis aussi de maintenir un lien avec son activité professionnelle, dont elle a eu du mal à s'extraire dans un premier temps : « *au début j'allais souvent au foyer, j'en avais besoin, maintenant c'est de moins en moins, mais ce qui me rattache au foyer c'est Fabien* ». Par ailleurs, le parrainage, par son caractère officiel - incarné à travers la cérémonie de parrainage – permet de légitimer le transfert du lien de la sphère professionnelle à la sphère privée et d'offrir un cadre sécurisant à la relation. Ainsi, il est intéressant d'observer que les professionnelles devenues marraines ont toutes attendu que la relation de parrainage soit officialisée à travers la cérémonie avant d'emmener leur filleul(e) dans leur domicile privé ou à l'extérieur de l'institution. Cette officialisation permet ainsi aux professionnelles de transférer le lien de la sphère professionnelle à la sphère privée et apporte une forme de légitimité à ce transfert. Cette reconnaissance officielle permet aussi de se protéger sur le plan de la responsabilité : on considère que l'on a « *le droit* » d'emmener la personne à l'extérieur, ou chez soi. Cette dimension n'est pas exclusive aux professionnelles : Marie explique qu'elle n'attache aucune importance à l'officialisation de la relation, elle ne se souvient d'ailleurs pas avoir participé à une cérémonie ; pour elle, être reconnue officiellement marraine de Fernand permet surtout de poser un cadre sécurisant, à travers le fait qu'elle peut le prendre dans sa voiture : « *j'ai quand même plus d'assurance quand je le prends en voiture* ». La relation est aussi sécurisée d'une autre façon : en officialisant le lien, le parrainage permet d'officialiser son engagement vis-à-vis de la personne. Mona l'explique de cette façon : « *c'est un peu comme un mariage, c'est quelque chose d'officiel, c'est pas « je te prends aujourd'hui et demain je t'oublie », ça me responsabilise aussi. Je me suis engagée et maintenant on continue, on ne s'arrête pas, c'est une façon de dire ça pour moi* ». Pour Monique, devenir marraine de Fanette constituait une évidence et a permis de donner une forme concrète à la relation : « *Je ne connaissais pas le parrainage mais je n'ai pas été étonnée, cela me paraissait évident de concrétiser ce que je faisais naturellement pour Fanette* ». Il s'agissait aussi, pour elle, de « *mettre des mots sur les actes* » même si, comme nous le verrons plus loin, cette relation reste difficile à nommer.

Le parrainage représente donc une étape dans une relation qui lui a – et souvent pendant de nombreuses années – préexisté. Mais il s'agit toutefois d'une étape singulière : la relation, déjà ancienne mais désormais à la fois officielle et privée, va amener les protagonistes à se côtoyer autrement, à se découvrir mutuellement, et leur relation va donc évoluer. Marine explique ainsi qu'elle aborde avec Fabrice des sujets différents depuis qu'ils sont unis par la relation de parrainage : « *Oui, je sais quand même plus de choses maintenant, avant il ne me parlait pas de ces choses* » ; elle-même aborde désormais des sujets relatifs à sa vie privée. Mona observe également des changements dans sa relation avec Florian : elle explique que lorsqu'elle travaillait encore, sa présence était davantage liée aux actes de la vie quotidienne (douches, etc.) : « *J'ai pris Florian chez moi. J'ai découvert des choses sur lui.* ». Ainsi, elle constate qu'elle « découvre » Florian, alors qu'elle l'a côtoyé dans un cadre professionnel pendant plus de vingt ans : « *Il a changé dans le sens où il me surprend, j'apprends encore sur lui. L'autre fois, Florian a eu un regard complice envers un ami qui passait la journée chez moi ; je l'ai vu rire de bon cœur pour la première fois aussi* ».

Nous nous sommes interrogées, dès le début de cette étude, sur l'usage du terme de « parrainage » : ne révèle-t-il pas une forme de paternalisme à l'égard des personnes en situation de handicap, perceptible notamment à travers le fait qu'elles sont toujours positionnées du côté des filleul(e)s, et qu'en outre leur parrain ou marraine peut parfois être nettement plus jeune qu'elles ? Et au-delà du choix du terme, pourquoi est-il si important de mettre un mot sur cette relation ? Nous avons donc pris le parti d'interroger les personnes que nous avons rencontrées sur la perception qu'elles ont de ce terme : « *c'est quoi, pour vous, un parrain ou une marraine ?* »

On observe, dans le discours des filleul(e)s, un certain consensus autour de la formule parrain ou marraine « de cœur ». Il s'agit d'un vocable porté et revendiqué par l'Apei, mais les personnes semblent se l'approprier et il leur permet notamment d'opérer une distinction avec le parrain ou la marraine qu'ils/elles peuvent avoir, par ailleurs, dans leur famille. Par exemple, Fabien explique que sa marraine est décédée et que Maryline est sa marraine de cœur : « *elle est décédée la mienne, ma vraie marraine, c'est une marraine de cœur, quoi, si vous voulez* ». Les deux principaux registres mobilisés sont ceux de la famille et / ou de l'amitié. Ainsi, Fabien parle d'un « *lien d'amitié* » ; pour Maryline « *c'est ... un lien plus fort on va dire* », « *pour moi c'est de l'amitié, comme je dis il agrandit la famille* ». Pour Marine, marraine de Fabrice, c'est « *plus une relation familiale* », « *je le vois comme les autres filleuls, j'ai jamais hésité à lui montrer ma maison, présenter ma famille (...). Je le présente comme mon filleul (...). Après c'est pas marraine au sens où on va à l'église, moins dans le côté tradition, religion de la vision qu'on a d'un parrain ou d'une marraine* ». Elle explique qu'elle est également marraine d'une de ses nièces, que la relation diffère dans le sens où sa filleule est une enfant et qu'elles n'ont donc pas les mêmes activités ensemble, mais elle trouve que « *ça se rejoint un peu, c'est du temps passé, créer des souvenirs* ». Fabrice a eu une marraine lorsqu'il était enfant, mais ils n'ont jamais été proches et elle est aujourd'hui décédée. Il se sent beaucoup plus proche de Marine, qui est « *comme une vraie marraine, une marraine officielle* ». Il évoque également la dimension familiale : « *oui, comme quelqu'un de la famille, sa marraine* » ; son épouse, quant à elle, évoque plus l'aspect sentimental : « *c'est plus que de l'amitié, c'est plus que ça, c'est de l'amour, oui* ». Marie explique qu'elle a du mal à « *décrire, mettre des mots* » sur sa relation avec Fernand : « *je peux pas vous expliquer.... ça ne fait pas partie de ma famille mais le cœur y est quand même* », et plus tard, dans l'entretien, elle dit que c'est « *comme si c'était mon garçon* » ; l'utilisation du terme « parrainage » ou « marraine » ne revêt pas d'importance particulière à ses yeux. Mona a aussi du mal à trouver des mots justes pour décrire sa relation avec Florian : « *décrire ma relation... je ne saurais pas trop vous dire* », « *c'est quelqu'un à qui j'apporte quelque chose de plus... mais je ne peux pas vous dire exactement où je me situe* ». Elle rejette le registre familial : « *J'ai jamais pensé une seule fois que j'étais sa famille, on remplace pas les familles* », de même que le registre amical : « *Non, peut-être pas un ami, je pense pas un ami... ce qui ne veut pas dire que je ne l'estime pas* ». Son discours reste parfois proche de celui d'une professionnelle : elle explique qu'elle fait « *quand même un peu d'éducation* », mais ce qu'elle met le plus en avant est le fait de « *lui faire découvrir des choses* », comme par exemple « *des saveurs quand il n'a jamais mangé ça* ». Les registres de la famille ou de l'amitié peuvent ainsi être convoqués, et parfois de façon successive dans le discours d'une même personne. Pour d'autres, ces registres sont rejetés, et il est impossible de mettre des mots sur cette relation. Il apparaît ainsi que le terme de « parrainage » revêt d'abord un caractère de commodité : il permet de mettre un mot sur une relation sinon inclassable.

- Une relation qui affranchit de l'institution

Nous allons envisager maintenant la façon dont le parrainage permet aux filleul(e)s de s'affranchir de l'institution. Nous verrons ainsi qu'il permet de s'extraire des murs et des rythmes institutionnels, de vivre une relation non-professionnelle, de diversifier le champ de ses relations et de ses activités et, ainsi, d'ouvrir de nouvelles fenêtres sur le monde⁵. Par ces différents éléments, il peut ainsi permettre progressivement d'être reconnu et d'exister en tant qu'individu singulier.

Les parrains et marraines soulignent très largement l'importance de permettre à leur filleul(e) de quitter les murs de l'institution, de lui proposer des sorties, des activités auxquelles il / elle n'a pas forcément accès dans le cadre de sa vie en collectivité. Pour autant, il apparaît souvent que ce ne sont pas tant les sorties ou les activités que les filleul(e)s recherchent en soi, mais l'accès à une forme de vie privée, l'accès à un foyer au sens non plus d'établissement mais de domicile, même s'ils restent conscients que ce domicile n'est pas le leur. Lors d'une réunion, Mathilde propose un récit particulièrement éclairant sur ce point : elle explique ainsi qu'elle est allée faire une grande ballade sur le bord de mer avec Flavie, que cette dernière a semblé apprécié la promenade mais que c'est surtout au moment du retour qu'elle a manifesté le plus de plaisir, lorsqu'elle a pu rester allongée sur le canapé, recouverte d'un plaid. Maryline fait le même constat : « *moi je sais bien que Fabien il aime bien venir à la maison, mais je suis sûre que je lui demande « Fabien tu veux aller faire un tour ? » il me dirait non, ben j'en mettrais ma main au feu, je vais essayer, mais j'en mettrais ma main au feu il va me dire ben non je préfère rester ici, voilà, c'est la maison, c'est la famille, c'est cocooning, c'est pas si grand que le foyer ils sont tranquilles, ils ont pas les autres usagers à côté d'eux en train de crier, pour moi c'est ça* ». Mona explique également qu'elle limite les sorties avec Florian car il ne les apprécie finalement pas : « *On essaie de faire des jeux mais ce qu'il veut c'est la télé, c'est une maison, quelqu'un qui pense à lui. Boire son petit café, son coca, etc.* ». Il faut malheureusement souligner que quitter les murs de l'institution n'est pas toujours facile : les filleul(e)s que nous avons rencontrés ne disposent pas de véhicule personnel ni de permis de conduire, ils sont donc soumis à la disponibilité de leur parrain ou marraine ou à celle des professionnels qui doivent les accompagner.

La relation de parrainage permet aussi d'accéder à d'autres formes de temporalités que les rythmes qui animent l'institution. Tout d'abord, elle permet de prendre le temps, comme l'exprime Mathilde : « *c'est un peu le rôle d'une marraine de prendre plus de temps* », « *quand elle sort avec moi on a du temps, on s'arrête boire un café* ». Ensuite, elle permet, pour l'un comme pour l'autre, de relâcher les rythmes, comme l'explique Maryline : « *Pour moi c'est ça, c'est avoir, sortir du foyer en fait, parce qu'en institution c'est activités, c'est ceci, c'est cela, le matin c'est les toilettes, le petit déjeuner pour 9h, médicaments à 8h, tandis que quand ils sont à la maison, c'est cool* ». Ce relâchement des rythmes est aussi autorisé par l'institution : quand un(e) filleul(e) sort avec son parrain ou sa marraine, il n'y a pas d'horaire de retour à respecter et les sorties peuvent aussi se faire en soirée. Enfin, le parrainage permet de profiter du temps présent et de vivre une forme de spontanéité, comme l'exprime également Maryline : « *maintenant je profite du bon temps avec Fabien, moi je suis plus au boulot, c'est l'avantage, je suis plus au boulot, ben je prends la vie comme elle vient avec Fabien, Fabien si t'as envie de faire si, ou on fait ça* », « *Limite je trouve le parrainage c'est ça, on fait ce qu'on a envie de faire, quoi (...) c'est toute la différence, et moi c'est ce que j'aime en fait* ». Cette spontanéité apparaît aussi à travers la possibilité offerte au parrain ou à la marraine de passer dire bonjour à l'improviste, comme le précise Paul : « *Je passe quand je ne suis pas loin* » ou de téléphoner (pour l'un pour comme l'autre) pour prendre des nouvelles, quand on en ressent l'envie.

Le parrainage permet d'avoir une relation privilégiée avec une personne en-dehors du cadre professionnel de l'institution, et le parrain ou la marraine peut alors être un confident car, comme l'explique Félix : « *y'a des trucs qu'on peut pas dire aux éducateurs* ». Ainsi, les parrains ou marraines, lorsqu'ils raccompagnent leur filleul(e) dans l'établissement, ne rapportent aux professionnels que des éléments très généraux, du type « on est allé à la plage » ou « on a passé une bonne journée ». Maryline explique qu'elle raconte aux professionnels du foyer ce qu'elle et Fabien ont fait dans la journée, mais qu'elle ne répéterait pas des confidences que Fabien pourrait lui faire : « *ah ça je le dirais pas, il viendrait à me faire des confidences on en parlerait, je lui expliquerais comment faire pour parler de ça aux éducatrices* ». Le parrain ou la marraine est aussi une personne que l'on peut appeler si l'on en ressent le besoin : Fabien dit qu'il appelle souvent Maryline et qu'il lui demande des nouvelles de sa famille,

⁵ Bidart, C., Pellissier, A. (2002). « Copains d'école, copains de travail. Evolution des modes de sociabilité d'une cohorte de jeunes », *Réseaux* 2002/5 (n°115), p.17-49.

Fabrice et Marine se téléphonent régulièrement et elle précise qu'il peut « *se confier aussi quand ça ne va pas* ».

Mais le parrainage permet aussi au filleul de nouer des relations avec d'autres personnes, en donnant l'accès au réseau familial et amical du parrain ou de la marraine. Le parrain ou la marraine a, en effet, très souvent le souci d'intégrer son ou sa filleul(e) à son cercle familial. Il ou elle peut, pour cela, procéder de façon progressive : avant d'emmener Flavie chez elle et de lui présenter ses proches, Mathilde lui a montré des photos : « *elle me connaît moi, mais le reste non. Alors j'ai commencé à lui montrer des photos pour qu'elle ait un aperçu, et puis je voulais pas qu'elle soit en retrait, qu'elle ose pas* ». Maryline a invité Fabien à partager un repas de famille chez elle avec ses enfants et beaux-enfants : « *J'ai été manger chez elle, j'étais avec son garçon il est venu tout ça avec sa femme et pis tout ça, on a discuté, une journée, elle m'a pris une journée pour manger et pis passer la journée quoi (...), tout s'est bien passé, tout était très, très bien, j'ai été bien accueilli* ». Parfois, il ne s'agit pas de la famille (rappelons que les parrains ou marraines peuvent également être isolés sur le plan familial) mais d'un autre cercle relationnel. Marie nous dit que Fernand aime beaucoup qu'elle l'emmène « *rencontrer du monde* », rendre visite à des amis ; elle explique ainsi qu'elle l'a présenté à tous ses amis. Mona s'efforce aussi de présenter certains amis à Florian, elle invite parfois des voisins pour le goûter : « *j'essaie de présenter des gens à Florian, que ça fasse un peu plus famille qu'à deux* ».

Cette fréquentation de personnes proches de la marraine ou du parrain peut permettre de nouer de nouvelles relations et, ainsi, d'ouvrir de nouvelles fenêtres sur le monde, de diversifier les réseaux de sociabilité. Marine explique qu'elle a « *intégré son mari avec l'accord* » de Fabrice et de son épouse ; il est intéressant de noter que les deux couples ont ainsi été amenés à partager des moments, des activités ensemble, et qu'une relation amicale s'est également tissée entre le mari de Marine et l'épouse de Fabrice, mais aussi entre Fabrice et le mari de Marine : « *maintenant il réclame plus souvent après mon mari qu'après moi. Ils s'entendent très bien, il réclame toujours après lui. La dernière fois, mon mari ne pouvait pas venir, il était déçu* ». Mathilde observe aussi une bonne entente entre son mari et Flavie : « *ça passe très bien avec mon mari, c'est incroyable ! J'aurais pas cru parce qu'au début c'était comment il s'appelle ?* » alors que maintenant quand je reviens travailler elle me demande comment il va, ce qu'il a fait, etc. ».

Si la relation de parrainage peut donc permettre aux filleul(e)s de diversifier leurs espaces de sociabilité et de nouer de nouveaux liens, elle permet aussi aux proches des parrains ou marraines d'entretenir une relation, et souvent pour la première fois, avec une personne en situation de handicap. Marine explique ainsi que cette relation a amené son mari à mieux comprendre la situation de Fabrice : « *mon mari se rend compte de l'absence de la famille de Fabrice* » mais aussi à appréhender différemment le métier de son épouse : « *il a découvert plus de choses sur mon travail, l'approche du handicap, etc.* ». Le parrainage peut donc permettre aussi d'« ouvrir une fenêtre » sur le handicap au cercle relationnel et familial des parrains et marraines, comme l'exprime d'ailleurs Maryline : « *Parrainer c'est aussi regarder la personne handicapée différemment, au niveau de la famille, au niveau de tout le monde* ».

Enfin, il faut préciser que ces fenêtres sur le monde ne sont pas que relationnelles : Mona aime cuisiner pour Florian afin de lui faire découvrir de nouvelles saveurs, elle essaie de « *combler les choses qu'il n'a pas* », elle lui téléphone, s'efforce de lui proposer « *des expériences qu'il n'a jamais vécues* ». Maryline déplore de ne pas pouvoir recevoir Fabien chez elle pour un week-end complet car elle n'a qu'une seule chambre ; elle envisage, cet été, de louer un appartement sur le bord de mer afin qu'ils puissent partir ensemble deux jours.

Il apparaît à l'analyse que parrainage peut participer d'un processus d'individuation qui marque le passage, pour les filleul(e)s, du statut de « résident » ou « usager » à celui d'individu singulier. Nous allons examiner ici trois ingrédients essentiels de ce processus.

Tout d'abord, le fait que le handicap s'efface au profit de caractéristiques plus personnelles et que les déficiences, sans être invisibilisées, sont présentées certes comme des contraintes, mais pas comme des barrières infranchissables, quel que soit leur degré de sévérité. Ainsi, quand les parrains et marraines parlent de leur filleul(e), le handicap apparaît finalement peu dans leurs discours. Soulignons d'ailleurs que, dans la majorité des entretiens, le handicap n'a été abordé que lorsque nous l'avons directement induit, en posant la question. Ainsi, les filleul(e)s nous sont présenté(e)s d'abord par leurs goûts, leurs qualités, leurs traits de caractère, les affinités qui rapprochent. Le handicap n'est pas pour autant absent des discours. Lorsqu'il s'agit de parler plus précisément de la relation avec son filleul, il

peut être présenté comme un frein à la relation lorsqu'il entrave la communication ; mais ce frein, s'il est réel, n'est pas présenté comme insurmontable.

Si le fait de reconnaître ses qualités, d'envisager une personne à partir de ses goûts et de ses traits de caractère plus que de ses déficiences, relève d'un processus d'individuation, il n'aboutit pas forcément à une relation plus symétrique. Un autre facteur important intervient : la reconnaissance et la réciprocité de la relation, c'est-à-dire le fait de reconnaître que l'autre (en l'occurrence ici le ou la filleule) n'est pas uniquement bénéficiaire, mais aussi acteur de cette relation, il y joue un rôle actif. Alors, si Mathilde insiste sur le fait qu'elle est présente pour Flavie, à son écoute, elle reconnaît que Flavie est aussi attentive à elle et présente pour la soutenir : *« elle m'apporte des choses que des fois je ne ressentais pas. Elle a des choses... Par exemple, vous voyez, je vais arriver pour travailler... même si on ne le montre pas, on a tous des soucis, elle va savoir que j'ai quelque chose. Elle va me dire « t'es pas bien ce soir » (...) Je lui apporte des choses mais elle m'en apporte aussi beaucoup »*. Fabien a mis Maryline en contact avec sa sœur, agent immobilier, quand elle cherchait une maison, et Maryline reconnaît volontiers que Fabien lui apporte une présence bienvenue : *« Pis je vais dire aussi l'isolement, c'est aussi bien d'un côté que d'un autre, moi je vis seule donc Fabien m'apporte quelque chose »*. Les parrains ou marraines peuvent avoir parfois des difficultés à accepter cette réciprocité, ils ont parfois tendance à vouloir « protéger » leur filleul(e) et ont souvent besoin de temps pour cheminer dans cette posture. Les filleuls, de leur côté, n'osent pas toujours « prendre la main » sur la relation et doivent, pour cela, être encouragés parfois par leur parrain ou marraine. Ainsi, Maryline explique que Fabien attendait que ce soit elle qui propose des rencontres, et elle lui a expliqué qu'il fallait qu'il lui fasse part de ses envies : *« y'a pas de raison que ce soit plus moi que lui, on est deux, on a envie de faire quelque chose on le fait et pis c'est tout », « deux personnes, marraine et filleul, quand on fait quelque chose on décide ensemble »*. Toutefois, il faut souligner que la réciprocité de la relation peut aussi s'exprimer, du point de vue des filleul(e)s, par des actes concrets : ils ont souvent pour habitude d'offrir un cadeau à leur parrain ou marraine pour son anniversaire, ils peuvent l'inviter au restaurant, lui payer un café lors d'une sortie, lui envoyer une carte postale lors d'un séjour de vacances.

Enfin, le parrainage permet d'accéder à un espace privé et de reconquérir une part de son intimité. Célia, membre de la commission parrainage, avait souligné le fait que tous les aspects de la vie des résidents du foyer, y compris les plus intimes, étaient exposés aux professionnels : *« ils n'ont même plus d'intimité dans l'institution, on sait tout, jusqu'au transit (...) Qui supporterait ça ? »*. Vivre une relation non professionnelle, quitter les murs et les rythmes de l'institution, accéder à un domicile familial, sont autant de possibilités de développer une vie qui échappe à l'institution, au contrôle des professionnels. Le parrainage permet aussi de (re)prendre prise sur des aspects de la vie intime qui peuvent paraître anodins mais sont pourtant essentiels : le fait, par exemple, de choisir ce que l'on va manger ou boire, de choisir un restaurant, plutôt que de partager les repas imposés par la collectivité.

- **Le parrainage sur la commune de Grenay : le collectif au-delà des barrières d'âge et de handicap**

Nous avons donc analysé deux relations de parrainage inscrites dans le cadre de l'action mise en œuvre sur la commune de Grenay. Les marraines sont toutes deux de jeunes filles (17 et 18 ans) qui fréquentent le CAJ. L'une est marraine d'une dame âgée résidente de la commune, l'autre d'un résident du foyer de vie Les Glycines géré par l'Apei.

L'analyse montre que l'action de parrainage mise en œuvre à Grenay s'inscrit d'abord dans une dimension collective forte et très valorisée. Elle a ainsi permis la constitution d'un groupe d'habitants de la commune composé de jeunes, de personnes âgées et de personnes en situation de handicap résidant en établissement médicosocial. Ce groupe se réunit régulièrement pour partager des activités, des repas, des sorties, et a même eu l'occasion d'effectuer deux séjours de vacances. L'hétérogénéité du groupe composé par l'action de parrainage est soulignée par ses membres, mais présentée comme une richesse plus que comme un frein : elle permet des échanges de savoirs, des partages d'expériences et l'opportunité de créer de nouveaux liens.

3.4 Le parrainage, vecteur de participation sociale et d'inclusion

Nous proposons, dans cette quatrième et dernière partie, d'interroger le parrainage à partir des notions de participation sociale et d'inclusion. Dans un premier temps, nous verrons que le parrainage permet de se construire en tant qu'individu et d'obtenir une forme de reconnaissance, éléments préalables à toute démarche participative. Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons plus particulièrement à la dimension collective du parrainage, en resituant l'action dans le contexte spécifique dans lequel elle s'insère, à savoir l'Apei de Lens et la commune de Grenay. Ces différents éléments nous amèneront, dans un troisième temps, à envisager le parrainage comme une configuration sociale spécifique, dont nous soulignerons quelques caractéristiques. Enfin, nous dégagerons quelques grands principes sur lesquels repose l'action de parrainage mise en place à l'Apei de Lens.

- **Construction identitaire et reconnaissance au cœur de la relation de parrainage**

Nous allons explorer ici deux dimensions importantes de la construction identitaire qui apparaissent à travers la relation de parrainage. Tout d'abord, le fait qu'elle permet d'exister en tant qu'individu, pour soi et pour autrui. Ensuite, le fait qu'elle permet d'accéder à une forme de reconnaissance.

Relation de parrainage et construction identitaire

L'identité peut se définir comme « l'ensemble des attributs et des caractères qui font sens et à partir desquels un individu ou un groupe se pensent comme entité spécifique et sont perçus ainsi par les autres »⁶. Elle ne se construit pas uniquement à l'échelle de l'individu, mais « à partir des différents groupes et des relations sociales dans lesquelles les individus sont engagés. Elle se nourrit donc d'un ensemble d'identités sociales » (op.cit., p.369). Ainsi, le processus de construction identitaire se déroule tout au long de la vie : selon Christian Lalive d'Epinay, l'identité psychosociale résulte d'un « processus jamais achevé »⁷. Nous avons pu observer précédemment que la relation de parrainage permet d'ouvrir « de nouvelles fenêtres sur le monde » en élargissant le cadre de ses relations et de ses activités sociales et en découvrant ainsi de nouvelles manières de penser, de faire, de concevoir le monde. Elle participe ainsi du processus de socialisation. Si cette « ouverture » concerne l'ensemble des acteurs qui sont impliqués dans une relation de parrainage, il faut souligner qu'elle permet aux personnes résidant en établissement médicosocial de développer des relations sociales en-dehors du cadre de l'institution. Il ne faut bien sûr pas sombrer pour autant dans une vision manichéenne : le parrainage n'est pas le seul et unique moyen dont disposent ces personnes pour diversifier leurs réseaux de sociabilité. Mais force est de constater, surtout pour les personnes qui n'ont pas ou peu de relations familiales et / ou celles qui ont vécu longtemps en institution et parfois depuis leur enfance, qu'elles ont vécu des formes de socialisation extrêmement concentrées. Le parrainage peut effectivement représenter une opportunité particulièrement féconde de développer des relations sociales diversifiées.

Cette relation permet aussi d'établir une relation privilégiée avec un « autrui significatif ». En effet, si les différentes interactions sociales et les cadres pluriels dans lesquels ces interactions s'inscrivent permettent à l'individu de « se frotter » à autrui et ainsi de se construire lui-même en tant qu'« entité spécifique », certains acteurs peuvent occuper une place privilégiée dans ce travail. Dans leur article sur « Le mariage et la construction de la réalité », Peter Berger et Hansfried Kellner soulignent que « Chaque individu exige une validation constante, y compris décidément la validation de son identité et de sa place dans ce monde, par les quelques autres qui sont vraiment significatifs pour lui »⁸. Dans une relation de parrainage, chaque membre du binôme peut représenter un autrui significatif pour l'autre. L'analyse du vécu de la relation de parrainage nous a permis de montrer à quel point les relations se personnalisent, s'extraient parfois d'un cadre professionnel pour se transférer dans la sphère privée. Les témoignages montrent combien la présence de l'autre, dans cette relation, est importante : cet autre avec qui on peut « profiter du bon temps » comme le disait Maryline, cet autre qui est disponible, que l'on peut passer voir quand on en ressent l'envie, à qui on peut téléphoner pour échanger quelques nouvelles ; cet autre à qui l'on peut se confier et qui permet, pour les personnes

⁶ Llored, R. (2018). *Sociologie. Théories et analyses*. Paris : Editions Ellipses, p. 369.

⁷ Lalive d'Epinay, C. (2009). « Mémoire autobiographique et construction identitaire dans le grand âge », *Gérontologie et société* 2009/3, p. 32.

⁸ Berger, P., Kellner, H. (1988). « Le mariage et la construction de la réalité », *Dialogue* n°102, p. 58.

vivant en établissement médicosocial et comme a pu le souligner Félix, de se confier à quelqu'un d'autre que les éducateurs. Pour les anciennes professionnelles du foyer désormais retraitées, la relation est d'autant plus signifiante qu'elle permet aussi de maintenir des engagements qui font sens : se sentir utile, continuer à avoir le sentiment d'aider. Enfin, cet autre nous envisage d'abord à partir de nos caractéristiques personnelles, de tout ce qui fait que nous existons en tant que sujet singulier, et non plus uniquement du point de vue de nos déficiences en ce qui concerne les filleul(e)s : il reconnaît notre sens de l'humour, notre gourmandise, notre caractère calme, il connaît nos préférences et saura nous préparer notre dessert favori, ou nous recouvrir d'un plaid pour parfaire un moment de repos. Cet autrui significatif nous connaît donc pour nous-même et valide, comme le soulignaient Berger et Kellner, notre identité et notre place dans le monde.

Cet autre peut aussi représenter un support important, notamment dans les moments de transition, car comme l'a démontré Isabelle Mallon dans son travail sur l'entrée en maison de retraite : « pour continuer à savoir qui l'on est, il faut pouvoir compter sur des repères matériels, et des autrui significatifs, qui valident notre existence dans le présent »⁹. Tout d'abord, il représente un point d'ancrage, un repère stable dans des périodes de bouleversement. Ainsi, Mona a accompagné Florian lorsqu'il est parti vivre dans un autre foyer : « *Nadine m'avait appelé pour me demander si je voulais annoncer à Florian qu'il changeait de foyer, je l'ai rassuré, je lui ai dit que je viendrais toujours le chercher, je lui ai dit que ce serait plus adapté* ». Ensuite, les parrains et marraines connaissent les goûts et dégoûts, les habitudes de vie de leur filleul(e), et cette dimension peut être particulièrement importante, surtout pour les personnes qui sont isolées et qui n'ont pas accès à la communication verbale : en cas de changement de lieu de vie et donc d'équipe professionnelle, le parrain ou la marraine pourra faire connaître ses goûts et habitudes et, au-delà de contribuer à les faire respecter, il ou elle participera à ce que ce « nouveau résident » soit envisagé comme un individu singulier. Le parrain ou la marraine peut donc représenter un support essentiel dans des moments de transition biographique, y compris dans certains moments qui n'ont pas été donnés à voir dans cette étude, comme le décès d'un proche et notamment des parents ou du conjoint, ou le passage à la retraite.

Parrainage et reconnaissance

En définissant la notion d'identité, nous avons insisté sur son caractère intersubjectif : pour se construire en tant que personne, les qualités ou les caractéristiques d'un individu doivent être perçues et donc reconnues par les autres. De fait, la reconnaissance semble être une composante indissociable de la construction identitaire. Le philosophe et sociologue Axel Honneth envisage la reconnaissance comme une caractéristique fondamentale de la capacité d'agir de l'individu : elle lui offre la possibilité de se réaliser en développant un rapport positif à autrui, et donc à lui-même. Dans la théorie d'Honneth, la reconnaissance représente un besoin existentiel, un équilibre constitutif de l'identité, indispensable à la participation à la vie sociale. En effet, cette participation implique que la personne soit considérée et reconnue comme individu capable d'agir, mais aussi comme légitime à le faire.

Différentes dimensions de la relation de parrainage nous semblent aller dans le sens de cette reconnaissance. Tout d'abord, le caractère électif de la relation : parrain ou marraine et filleul(e) se choisissent mutuellement. Ensuite, si ce choix s'opère sur la base d'une interconnaissance prolongée, il prend sens principalement à travers la reconnaissance de caractéristiques personnelles présentées comme des qualités mais aussi souvent comme des points communs, des « *atomes crochus* ». Enfin, cette relation s'inscrit dans une réciprocité : chacun apporte à l'autre. Cette réciprocité permet une mise en symétrie de la relation qui se détache ainsi d'une relation d'aide : les parrains et les marraines ne sont pas engagés dans une relation « pour », mais dans une relation « avec ». La réciprocité du lien et la notion de partage sont au cœur des discours des parrains et des marraines : « *Je partage des sentiments réciproques* », nous dit Monique ; Maryline évoque « *une confiance réciproque, une complicité* », Mathilde parle du « *bonheur que nous lui apportons et réciproquement* », Mona constate quant à elle que « *le plaisir de lui apporter un peu de bonheur est le plus beau cadeau qu'il puisse m'offrir* ». Ces deux aspects apparaissent ainsi comme des principes fondateurs du lien de parrainage.

Cette reconnaissance et cette réciprocité véhiculées par la relation de parrainage peuvent ainsi favoriser, pour des personnes en situation de handicap, le développement de la capacité et de la légitimité d'agir, et participer d'une dynamique inclusive. Comme l'affirme Denis Piveteau, la réciprocité

⁹ Mallon, I. (2004). *Vivre en maison de retraite. Le dernier chez-soi*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, p. 244.

apparaît comme l'un des piliers de « la véritable inclusion » : « Il ne s'agit pas seulement d'être avec les autres et de pouvoir faire comme les autres mais aussi d'exister pour les autres, d'être reconnus par eux, comme quelqu'un dont ils ont aussi – un peu – besoin. Car si vous avez besoin des autres mais que les autres n'ont pas besoin de vous, vous êtes peut-être « inséré » ou « intégré » mais vous n'êtes pas « inclus » (...) Car on ne peut vouloir authentiquement mettre une personne en capacité d'agir si on ne lui reconnaît pas une compétence »¹⁰.

- **Le parrainage à l'Apei de Lens et dans la commune de Grenay : un contexte propice**

Pouvoir se construire en tant qu'individu et être reconnu comme tel sont donc deux éléments indispensables au développement du pouvoir d'agir qui permettra une participation sociale qui, à son tour, pourra s'inscrire dans une dynamique inclusive. Disons, à ce stade, que si l'inclusion était un bâtiment, la construction de soi en tant qu'individu et la reconnaissance en seraient les fondations : elles sont certes invisibles mais, sans elles, le bâtiment finirait par s'effondrer. Nous allons maintenant orienter notre regard vers une autre dimension importante : celle du contexte de la mise en œuvre de l'action, à savoir l'Apei de Lens et la commune de Grenay. Si l'on voulait poursuivre la métaphore, on pourrait envisager ce contexte comme le rez-de-chaussée du bâtiment : c'est celui par lequel on entre, celui qui accueille et donne accès à d'autres étages.

L'Apei de Lens et environs : une logique de co-construction et d'ouverture

Différentes dimensions, en lien direct avec les valeurs portées par l'association et la façon dont elle leur donne vie, nous semblent importantes à souligner.

Tout d'abord, le projet de parrainage est né du constat de l'insuffisance de l'institution à répondre à l'ensemble des besoins des personnes accueillies : l'institution a donc accepté le constat de sa propre insuffisance, et a voulu promouvoir d'autres modes d'intervention. Cette recherche ne s'est pas faite en interne ou dans l'entre-soi : elle a cherché de nouvelles façons de faire et s'est ouverte à des formes de partenariat qui s'inscrivent en-dehors du champ institutionnel du handicap.

Ensuite, il est remarquable d'observer que des personnes en situation de handicap accompagnées par des services gérés par l'Apei ont été associées tant à la construction du projet qu'à sa gouvernance. L'association s'est donc appuyée sur des savoirs expérientiels, qu'elle a su reconnaître et dont elle se nourrit.

Il convient également de souligner que l'institution ne cherche pas à interférer dans la relation entre le ou la filleul(e) et son parrain et sa marraine : nul cahier de liaison ou temps de transmission, ce qui se joue dans la relation de parrainage reste du domaine privé. Elle autorise ainsi et même encourage les « usagers » à développer une vie en-dehors de l'institution et de son contrôle. Les visites et les sorties n'ont pas à faire l'objet de projets ou de programmation, elles peuvent se vivre de façon spontanée. Par ailleurs, les sorties peuvent s'effectuer aussi bien en journée qu'en soirée. Soulignons aussi qu'en acceptant que des professionnelles ou anciennes professionnelles salariées de l'association deviennent marraines, l'institution reconnaît qu'un lien privilégié peut se tisser entre une personne qui vit dans l'établissement et une personne qui y travaille. Nul discours sur la juste « distance professionnelle » qui peut, poussée à son extrême, conduire à une réification des personnes accompagnées. Cela ne veut pas dire pour autant que l'association ne propose pas de cadre à la relation ou s'en désintéresse, mais son intervention est plus de l'ordre d'une présence bienveillante, elle reste disponible si besoin. Elle permet ainsi aux personnes accompagnées de bénéficier de l'appui d'un tiers facilitateur qui n'est pas un professionnel, ce qui leur permet de ne pas s'enfermer exclusivement dans une relation d'aide ou d'assistance, mais de s'inscrire dans une relation de réciprocité.

Enfin, le projet d'établissement du Foyer de Vie Les Glycines se donne pour objectif de « favoriser l'intégration sociale dans la cité et dans le milieu environnant, de favoriser l'ouverture aux autres, et de garantir la participation à la vie citoyenne ». Le parrainage représente, comme l'indique Mme Lancel, « une façon de plus de se trouver dans la cité ». Mais il n'est pas le seul projet à servir cet

¹⁰ Piveteau, D. (2018). « Etat des lieux « dynamique » de l'inclusion sociale de la personne en situation de handicap », *Notre Prochain* 372, Juin 2018, p. 37.

objectif. L'association mène ainsi un travail important d'ouverture sur l'extérieur, en incitant les personnes accompagnées à s'inscrire dans des clubs de la ville, en organisant régulièrement des activités ou festivités ouvertes aux habitants et en participant de façon très active à toutes les manifestations organisées par la municipalité.

La ville de Grenay : favoriser le « vivre ensemble »

La ville de Grenay affiche une politique volontariste très forte de promotion du « vivre ensemble », de développement du lien social dans une perspective notamment intergénérationnelle. Le maire de la ville réfute ainsi le terme d'inclusion au profit d'une logique de citoyenneté : chaque habitant de la commune, quel que soit son âge ou son état de santé, est d'abord un citoyen qui est invité à s'approprier l'espace dans lequel il vit. Ainsi, lorsque qu'une personne emménage au foyer de vie, il vient la saluer, comme il le fait pour tout nouvel habitant de la commune ; cette démarche n'est pas anodine : par ce geste, il vient lui signifier son statut de citoyen. Par ailleurs, l'Apei de Lens et environs et la commune de Grenay développent des projets ensemble. Ainsi, pour en citer un exemple, l'Apei a promu, avec le soutien financier de la ville, la création d'un espace culturel sous la forme d'une yourte. Enfin, la municipalité de Grenay a créé son propre projet de parrainage, de manière non concertée avec l'Apei mais, finalement, de façon complémentaire. Ainsi, si la relation de parrainage à l'Apei à une forte portée individuelle - la relation se jouant d'abord entre le parrain ou la marraine et son ou sa filleul(e) - le parrainage développé par la ville s'inscrit d'abord dans un cadre collectif et permet la constitution d'un groupe intergénérationnel qui se réunit autour d'activités partagées.

L'institution médiatrice

Ce qui nous est apparu à travers le projet de parrainage mis en œuvre à l'Apei de Lens et que nous voudrions mettre en exergue ici, c'est la position médiatrice adoptée par l'institution que représente l'Apei. La question de la participation et de l'inclusion des personnes en situation de handicap a pris, ces dernières années, une place de plus en plus importante dans les discours publics. Le « virage inclusif » doit être pris, et la participation sociale est devenue une nouvelle forme d'injonction normative¹¹. Si ces mutations sont d'abord le résultat de la mobilisation de collectifs de personnes handicapées qui ont contribué à faire de l'expérience du handicap un problème public¹², il n'en demeure pas moins que les conditions de cette inclusion peuvent être source d'inquiétudes. Denis Piveteau explique qu'il est nécessaire de réconcilier protection et autonomie, et que le principe d'aider à pouvoir faire et à savoir-faire doit être à la base de toute politique sociale inclusive. Il ne s'agit pas de renoncer aux protections nécessaires, mais d'accompagner vers le droit commun ; ainsi, l'accompagnement protecteur spécifique au handicap est nécessaire mais doit rapprocher du droit commun et non en éloigner. Il exprime aussi, et nous le rejoignons également sur ce point, que penser le débat sur l'inclusion en termes de « pour ou contre » l'institution ou l'établissement est peu productif (Piveteau, 2018, op.cit.).

Ainsi, l'action de parrainage donne à voir que l'Apei de Lens se situe comme médiatrice dans le processus d'inclusion : elle favorise l'accès à des relations personnalisées, à un espace privé, mais aussi à la participation de la vie citoyenne, au cœur de la commune. Elle n'agit pas seule et n'est pas seule détentrice du « pouvoir d'inclure » : elle se positionne en tant que partie prenante, parmi d'autres, d'une configuration propice à l'exercice de la participation sociale.

• Le parrainage : une configuration sociale

Nous avons pu mettre en valeur, précédemment, certaines dimensions du parrainage. Ainsi, il s'opère à travers un lien créé entre des individus ; ce sont ces individus qui font le lien mais, réciproquement, il agit sur eux. Ces individus appartiennent à des groupes différents (« résidents », professionnels, bénévoles, etc.) et le parrainage les amène à constituer et à s'insérer dans d'autres

¹¹ Chamahian, A., Delporte, M. (2019). « Le vieillissement des personnes en situation de handicap. Expériences inédites et plurielles », *Gérontologie et société* n°159, vol. 41, p. 9-20.

¹² Ville, I., Fillion, E., Ravaud, J.F. (2014). *Introduction à la sociologie du handicap. Histoire, politiques et expérience*. Louvain : De Boeck, p. 129.

types de groupes (filleul(e)s, parrains, marraines, « acteurs de l'action de parrainage »). Par ailleurs, ces liens et ces groupes s'insèrent à leur tour dans un contexte précis (l'établissement médicosocial, l'association gestionnaire, la commune). Enfin, ces liens et ces groupes ne sont pas figés : ils évoluent dans le temps. Le parrainage constitue ainsi une forme de configuration sociale dans laquelle différents individus se trouvent en relation et en interdépendance. Cette configuration s'insère dans un cadre, l'action de parrainage telle qu'elle a été pensée et telle qu'elle est animée par les membres de la commission parrainage. Ainsi, certaines règles existent : le parrain ou la marraine doit rédiger un courrier, puis rencontrer des membres de la commission, et la relation est ensuite officialisée à travers une cérémonie collective. Mais ces règles sont souples : les premières procédures mises en place lors de la création de l'action et qui s'inscrivaient dans une logique de recrutement, où parrains et marraines devaient notamment remplir des documents, fournir un extrait de casier judiciaire, se sont avérées contre-productives : d'une part, elles décourageaient les potentiels « candidats », d'autre part, elles vidaient l'action de son sens initial. Enfin, cette action s'inscrit dans une dynamique : elle évolue et se transforme au fil de l'expérience.

4. Bilan critique du projet

Une démarche qualitative incompatible avec une logique de « conformité »

A travers la méthode qualitative que nous avons déployée pour réaliser cette étude, nous avons cherché à cerner le projet de parrainage mis en place à l'Apei de Lens. Ce sont les expériences vécues par les parrains, marraines et filleul(e)s qui nous ont réellement donné accès à la découverte et à la compréhension de cette forme de relation. En somme, leurs témoignages nous ont permis d'ouvrir la « boîte noire » du parrainage pour pouvoir y analyser le lien qui lui donne sens.

De fait, notre démarche s'est diamétralement opposée à la logique de « mise en conformité de résultats » avec des objectifs préalablement énoncés. D'une part, parce que cette approche n'aurait pas de sens dans le cadre de cette analyse, de l'autre parce que l'objet de notre étude était justement de donner à voir le parrainage mis en place à l'Apei de Lens et d'en décrire les effets.

C'est la raison pour laquelle, lors de la réalisation des entretiens individuels, nous avons cherché à influencer le moins possible, par nos questions, la sémantique choisie par les acteurs. Dans l'analyse des entretiens individuels, une attention particulière a été portée sur les mots utilisés par les personnes pour décrire la relation de parrainage dans laquelle elles étaient engagées.

Limites ou adaptations méthodologiques

La méthodologie initialement prévue dans le cadre de cette étude a dû être adaptée à la réalité et aux contraintes auxquelles nous avons été confrontées.

- **Les proches impliqués dans la relation**

S'il était initialement question d'analyser 6 ou 7 « situations de parrainage » à partir de 3 ou 4 entretiens chacune – selon l'hypothèse que la relation de parrainage s'inscrit dans une dimension qui dépasse les deux seuls membres d'un binôme – il n'a pas été possible d'interroger un grand nombre de proches impliqués dans la relation.

En effet, il s'est avéré, qu'une majorité de filleul(e)s n'avait plus ou peu de contact avec leur entourage familial et que certains parrains ou marraines étaient également confrontés à une forme d'isolement. Dans deux situations, nous aurions aimé pouvoir rencontrer les conjoints de deux marraines, fortement investis dans la relation de parrainage. En dépit de cette volonté, cela n'a malheureusement pas été possible : ils avaient répondu favorablement à notre demande, mais leurs engagements professionnels ne leur ont finalement pas permis de se libérer. Ainsi, nous n'avons pu rencontrer que l'épouse d'un filleul.

- **Les critères de section des binômes interrogés**

Au démarrage de l'étude, nous avons également réfléchi aux critères de sélection des situations, en fonction des différentes configurations de parrainage existantes. S'il était question de mener 3 à 4 entretiens autour d'une même relation de parrainage, c'était sous réserve d'élaborer un échantillon des binômes que nous souhaitions interroger.

Finalement, au regard de l'impossibilité d'interroger un nombre important de proches impliqués dans la relation, nous avons décidé d'interroger les dix relations de parrainage officialisées que nous a présentées l'Apei. Une relation n'a pas pu être investiguée faute de temps : l'épidémie de COVID 19 et les mesures de confinement nous ont effectivement amenées à stopper le recueil de données de façon prématurée, et non anticipée. Nous avons également proposé aux parrains et marraines d'organiser une rencontre, à la fin de l'étude, pour leur exposer nos pistes d'analyse et leur proposer une réflexion collective, mais il n'a finalement pas été possible de l'organiser.

Pour autant, nous avons investi ce temps « confiné » pour développer nos lectures, approfondir nos connaissances sur le parrainage et élargir le cadre théorique dans lequel nous avons inscrit nos questionnements.

- **Le caractère récent de quatre relations de parrainage**

Enfin, il faut souligner que certains des binômes ont été officialisés relativement récemment. Ces officialisations, marquées par la « cérémonie de parrainage » se sont échelonnées entre 2012 et Avril 2019. Ainsi :

- Deux parrainages ont été officialisés entre 2012 et 2013 ;
- Un parrainage, en 2016 ;
- Deux parrainages, en 2017 ;
- Quatre en Avril 2019, lors de la dernière cérémonie de parrainage ayant eu lieu.

Le caractère récent de la relation de parrainage a peut-être représenté une limite quant au recul pouvant être porté par les parrains, marraines et filleul(e)s que nous avons interrogés. En effet, un item de la grille d'entretien portait sur l'évolution de la relation après son inscription dans le registre du parrainage.

- **Conditions d'entretien**

Comme nous avons pu le préciser dans la partie méthodologique, trois filleuls n'ayant pas accès à la communication verbale n'ont pu être rencontrés dans le cadre d'un entretien, et la présence d'un tiers a souvent dû être nécessaire pour faciliter la communication, ce qui représente un biais évident : certains filleuls ont eu à s'exprimer devant leur parrain ou marraine, ou devant un professionnel de l'établissement. Les données ont toutefois pu être consolidées lors des observations participantes.

5. Les suites à donner

L'étude que nous avons menée avait notamment pour objectif de donner à voir l'action de parrainage mise en place à l'Apei de Lens, afin de permettre à d'autres acteurs de s'en saisir (d'autres établissements, associations gestionnaires, fédérations ou unions nationales).

Pour autant, la question de la transférabilité de l'action s'est heurtée au non-sens d'enfermer la relation de parrainage dans un cadre d'action. Nous avons alors seulement cherché à dégager quelques grands principes qui caractérisent le parrainage de proximité tel qu'il est mis en œuvre à l'Apei de Lens et environs. Si ces derniers peuvent apparaître comme leviers ou contraintes à prendre en compte, ces principes n'entendent être ni exhaustifs, ni rigides. Le parrainage s'inscrit en effet dans une dynamique, il est appelé à évoluer ; et il représente une forme de configuration particulière qui pourrait se développer sous d'autres formes, dans d'autres contextes.

Ces principes sont les suivants :

- **Le parrainage n'est pas un dispositif**

Le parrainage ne peut pas être envisagé comme un dispositif. Tout d'abord, parce qu'il relève de l'expérience humaine et s'appuie principalement sur une relation fondée entre deux individus autour du partage d'affinités. Ensuite, parce que l'expérience du développement d'actions de parrainage notamment dans le champ de la protection de l'enfance mais également dans le cadre de ses débuts à l'Apei montre qu'il ne peut être quantifié ou faire l'objet de procédures formelles. Enfin, parce qu'il ressort d'une configuration spécifique qui ne peut non plus être normée.

- **La relation de parrainage : un lien électif, réciproque et non exclusif**

La relation de parrainage prend sens à partir de la création d'un lien dont nous voulons souligner trois spécificités :

- Tout d'abord, ce lien est électif : les deux membres du binôme se choisissent mutuellement, sur la base d'une relation affective qui se nourrit d'une histoire commune et d'affinités.
- Ensuite, ce lien est réciproque : il ne s'inscrit pas dans une logique descendante voire condescendante où le parrain ou la marraine donnerait « à » son ou sa filleul(e). Il s'agit de « faire parrainage » dans une logique d'estime, de respect et de confiance réciproques. Sur ce point, soulignons qu'il est surprenant que les personnes en situation de handicap soient systématiquement mises en position de filleules, que ce soit dans le cadre de l'Apei ou de la commune. Pourquoi une personne handicapée ne pourrait-elle pas être marraine d'un jeune du CAJ, d'une personne âgée résidente de la commune, ou de toute autre personne ? Si nous avons pu souligner que le caractère réciproque de la relation permet une forme de mise en symétrie, cette assignation induit, au contraire, une asymétrie. L'une des évolutions du projet pourrait être de laisser les deux acteurs de la relation choisir le rôle que chacun veut y tenir.
- Enfin, ce lien n'est pas exclusif : il ne s'inscrit pas en opposition à d'autres formes de lien comme les liens familiaux, amicaux ou amoureux, il ne s'oppose pas non plus aux relations que l'un ou l'autre membre du binôme peut avoir avec les professionnels de l'établissement. Il constitue, comme plusieurs de nos interlocuteurs ont pu le souligner au fil de nos rencontres, « un plus ». Ainsi, une même personne pourrait s'inscrire à la fois dans une relation de parrainage dans le cadre de l'Apei et dans le cadre de la commune de Grenay. De la même façon, ce type d'action pourrait s'engager dans des établissements ou services accueillant des enfants : d'une part parce que les enfants aussi peuvent parfois être dans des situations d'isolement notamment lorsqu'ils vivent en institution, et d'autre part parce que cette relation ne viendrait de toute façon pas s'inscrire en concurrence des liens familiaux.

- **L'action de parrainage prend sens dans un contexte spécifique**

Les caractéristiques du contexte de l'action nous amènent à insister sur quatre dimensions :

- L'action doit s'insérer dans un contexte propice à la création de liens diversifiés. En effet, si la relation de parrainage peut permettre de diversifier les cadres de sociabilité des deux partenaires engagés dans la relation, elle s'inscrit aussi dans une relation déjà existante. Or, pour qu'il y ait relation, il faut qu'il y ait rencontre ; et pour qu'il y ait rencontre, il faut qu'il y ait opportunité de se rencontrer.
- Le contexte de l'action doit permettre à ces liens de s'inscrire dans la durée. L'Apei de Lens et la commune de Grenay s'efforcent de multiplier les occasions de rencontres et d'échanges entre tous les habitants de la commune, qu'ils résident en établissement médicosocial ou pas. Mais force est de constater que les parrains et marraines, dans le cadre de l'action mise en place à l'Apei, présentent majoritairement un profil spécifique : professionnels ou anciens professionnels, administrateurs, membres de la famille d'une personne en situation de handicap. Ce profil n'est pas surprenant : comme nous l'avons vu, les relations entre les deux membres du binôme sont souvent anciennes, et le travail d'ouverture des établissements et

services médicosociaux sur leur environnement est plus récent. Il est possible que des liens s'établissent maintenant et s'orientent, plus tard, vers une relation de parrainage. Mais pour cela, il faudra que les personnes puissent se côtoyer souvent, et longtemps. Il faudra aussi, mais nous y reviendrons plus loin, que l'action bénéficie d'une campagne d'information large.

- L'action doit également s'inscrire dans un processus démocratique, au sens que lui accorde Paul Ricoeur : « Est démocratique une société qui se reconnaît divisée, c'est-à-dire traversée par des contradictions d'intérêt et qui se fixe comme modalité d'associer chaque citoyen à part égale dans l'expression de ces contradictions, l'analyse de ces contradictions, la mise en délibération de ces contradictions, en but d'arriver à un arbitrage »¹³. La commission parrainage est composée de professionnels, d'administrateurs (qui représentent aussi les familles) et de personnes en situation de handicap (qui représentent les usagers des établissements et services). Cette commission anime également des réunions auxquelles parrains, marraines et filleul(e)s sont invités et peuvent s'exprimer. C'est notamment sur la base de ces échanges, de ces partages d'expériences, que le projet évolue. Ces instances et ces temps d'échanges participent d'un processus démocratique. Il nous faut toutefois signaler une limite qu'il nous a été donné d'observer : lors de ces rencontres, les discours portés par l'ensemble des acteurs sont toujours très positifs, mais cette positivité est largement encouragée. Ainsi, les prises de parole, exercées pour présenter un aspect favorable au projet (une anecdote, l'expression d'un sentiment) sont systématiquement ponctuées par des « oui, c'est tout à fait ça », « oui, c'est bien », qui valident le propos. Si cette validation révèle d'abord l'enthousiasme des acteurs qui portent ce projet avec énergie, elle peut néanmoins comporter un biais : il semble difficile, dans ce type de rencontres, d'exprimer un doute, une angoisse, une réticence, voire – et encore plus – une critique.
- Enfin, l'action ne se limite pas au contexte de l'établissement ou de l'institution, elle témoigne d'une volonté d'ouverture sur l'environnement. Mais il faut, pour cela, qu'elle soit connue, et que l'information puisse être diffusée largement, en-dehors du cadre de l'institution. La commission parrainage est actuellement en train de travailler à la composition d'une plaquette d'information. Il nous semble qu'elle devrait y souligner l'aspect souple et non contractuel de la relation de parrainage. Cette dimension a, en effet, été largement plébiscitée par les différents acteurs que nous avons rencontrés. Le terme « parrainage » n'est pas neutre, il fait l'objet de représentations différenciées dont certaines peuvent représenter des freins à l'investissement.

¹³ Cité dans Badache, R. (2019). « Théâtre forum ». Vandeveld-Rougale et al. *Dictionnaire de sociologie clinique*, Eres, p. 653.

ANNEXES

Annexe 1. Les livrables

Rapport final

Ce document projet, complémentaire au rapport final, restitue les conclusions de l'étude. Il reprend l'histoire du projet, son évolution et ses impacts, en proposant des perspectives à son déploiement.

La version finale du rapport présentant l'intégralité des résultats de l'étude sera disponible, sous réserve de validation (CNSA, MAAF, Apei de Lens et environs) sur le site du Creai Hauts-de-France. La diffusion des résultats s'inscrira dans une communication large de l'étude, qui sera établie après la validation du rapport et la restitution finale.

Restitution finale de l'étude

Une restitution publique à la médiathèque de la ville de Grenay avait été planifiée, en concertation avec l'Apei de Lens, l'Unapp et la municipalité de Grenay.

Toutefois, en raison du contexte de l'épidémie de Covid-19, cette dernière – prévue le 4 Juin 2020 à 14h30 – a dû être reportée. Une prochaine date sera fixée, si possible au dernier trimestre 2020.

Annexe 2. Conduite du projet

Gouvernance et pilotage

Concernant le pilotage de l'étude, était prévue l'organisation de trois comités de pilotage réunissant Nadine Lancel (représentante de l'Apei de Lens et environs), Lise Marie Schaffhauser, (représentante de l'Unapp) et l'une des deux conseillères techniques du CREAL investies dans cette étude. Les deux premières rencontres ont été menées, mais la troisième a dû être annulée en raison des mesures de confinement.

Moyens humains utilisés

La subvention de la CNSA a été accordée à l'Apei de Lens et environs. A cette dernière s'est ajoutée une contribution de la fondation MAAF. L'Apei a fait le choix de confier au CREAL Hauts-de-France la réalisation de cette étude, en s'appuyant sur une démarche collectivement construite avec l'Apei de Lens et environs et l'Unapp.

Deux conseillères techniques du CREAL ont été mobilisées sur l'étude du 26 Avril 2019 au 30 Avril 2020 et à temps partiel : Muriel Delporte et Agathe Denef.

Le nombre de journées de travail évalué en début d'étude a été estimé à 31 jours, repris dans le tableau suivant.

Objet	Actions réalisées	Nombre de jours 2019	Nombre de jours 2020	Nombre de jours TOTAL
Phase 1	5 entretiens semi-directifs avec les porteurs du projets et les membres de la commission	2,5		2,5
	Etude de documents : projets, comptes rendus, et tous écrits relatifs à l'action depuis sa création	1		1
	Observation participante : une cérémonie de parrainage (Avril 2019)	0,2		0,2
	Participation à une rencontre avec les parrains, marraines et filleul(e)s à l'Apei (Octobre /2019)	0,4		0,4
	Observation participante : Participation à une commission de parrainage (Février 2020)		0,2	0,2
Phase 2	Projet associatif de l'APEI	0,4		0,4
	Lecture des travaux de l'UNAPP sur la reconnaissance du lien de parrainage,	0,5		0,5
	Entretien avec le maire et ses adjoints	0,5		0,5
	Entretien avec le Président de l'Apei de Lens	0,5		0,5
Phase 3	Entretiens menés avec 9 binômes de parrainage	6,5	5,5	12
	Entretiens menés avec 2 binômes du CAJ (4 entretiens)		2	2
Gouvernance de l'étude, rédaction des rapports et restitution	COFIL de Lancement	0,5		0,5
	COFIL intermédiaire		0,5	0,5
	Analyse et rédaction		9	9
	COFIL Final		0,3	0,3
	Restitution finale		0,5	0,5
TOTAL (en jours)		13	18	31

Annexe 3. Grilles d'entretien

GRILLE ENTRETIENS FILLEUL(E)S

DEFINITION DU PARRAINAGE	
C'est quoi pour vous un parrain ou une marraine ?	
RENCONTRE / NAISSANCE DE LA RELATION	
Vous vous êtes connus comment avec X ? C'était quand ? Qu'est-ce qui vous a plu chez X ? Il s'est passé quelque chose de particulier entre vous ? Est-ce que X occupe un autre rôle auprès de vous (mandataire, membre de la famille, etc.) ?	
MISE EN PLACE DE LA RELATION DE PARRAINAGE	
Qui vous a parlé de parrainage la première fois ? C'était quand ? Pourquoi avez-vous souhaité devenir le filleul de X ? Si c'est lui qui vous a fait la demande ? Avez-vous été surpris ? Avez-vous hésité ? Avez-vous pris le temps d'y réfléchir ? Comment vous en avez parlé à X (qui a dit / décidé quoi) ? Vous en avez parlé avec vos proches (familles, amis, conjoint) avant ? Vous en avez parlé avec ses proches ? Pourquoi avoir voulu devenir le filleul de cette personne-là en particulier ? Pourquoi ne pas avoir continué la relation « comme avant » ?	
LA CEREMONIE DE PARRAINAGE	
Vous avez fait une cérémonie de parrainage ? C'était individuel ou collectif ? Qui a eu l'idée / l'envie d'une cérémonie ? Ça s'est passé comment pour la préparation ? Et pour le déroulement ? Qui a fait / décidé quoi ? Un objet échangé pendant la cérémonie ? Cadeau offert / reçu ? Habits particuliers portés ? Repas après la cérémonie ? Buffet ? Emotion ? Photos prises, album ? Vous avez pu faire tout ce que vous vouliez pour cette cérémonie ? Votre parrain aussi ? Vous avez fait autre chose avec votre parrain pour « marquer le coup » (repas, gâteau, sortie, ...) ?	
LA RELATION DE PARRAINAGE	

Vous vous voyez souvent avec X ? Vous communiquez comment (téléphone, courrier, ...) ? Vous faites quoi ensemble ? Ce sont des choses que vous faisiez déjà avant ou des choses nouvelles ? Vous faites des choses, des activités nouvelles, que vous ne faisiez pas avant ? Vous partagez certaines activités avec d'autres personnes (famille, amis, clubs) ? Vous voyez sa famille des fois ? Il vous a présenté ses amis ? Vous parlez avec les professionnels de ce que vous faites avec X ? Est-ce qu'il y a des choses que vous faisiez avant ensemble et que vous ne faites plus maintenant ? Ça a changé quelque chose, dans votre relation, de devenir parrain et filleul ? Qu'est-ce que ça vous apporte d'avoir un parrain ? Est-ce qu'il y a eu des moments difficiles ? Est-ce qu'il y a des choses qui vous manquent, des besoins particuliers, comme par exemple des conseils parfois ? Vous êtes filleul oui parrain de quelqu'un d'autre ? Si oui, est-ce que c'est pareil, différent, en quoi (membre de la famille ?) ?	
RETOUR SUR LA NOTION DE PARRAINAGE	
Comment vous définiriez ce mot « parrain » ? Et « parrainage » ? Et « filleul » ? Est-ce que vous diriez que X est un ami ? Vous en pensez quoi du parrainage ?	
PRESENTATION DE LA PERSONNE	
Quelques questions sur vous (âge, situation familiale, professionnelle, ...)	
COMPLEMENTS	
Est-ce qu'il y a des choses que vous voudriez ajouter ?	

GRILLE ENTRETIENS PARRAINS / MARRAINES

DEFINITION DU PARRAINAGE	
C'est quoi être parrain ? C'est quoi une relation de parrainage ?	
RENCONTRE / NAISSANCE DE LA RELATION	
Vous vous êtes connus comment avec X ? (Dans quels cercles, dans quel type de relation (professionnelle ?), autour de quel type d'activités, dans quel espace (dans / hors établissement)) ? C'était quand ? Qu'est-ce qui vous a plu chez X ? Il s'est passé quelque chose de particulier entre vous ? Est-ce que vous occupez un autre rôle auprès de X (mandataire, membre de la famille ou belle-famille, tiers digne de confiance, etc.) ?	
MISE EN PLACE DE LA RELATION DE PARRAINAGE	
Qui vous a parlé de parrainage la première fois ? C'était quand ? Pourquoi avez-vous souhaité devenir le parrain de X ? Qui a fait la demande ? Vous avez été surpris ? Vous avez hésité ? Vous avez pris le temps d'y réfléchir ? Comment vous en avez parlé à X (qui a dit / décidé quoi) ? Vous en avez parlé avec vos proches (familles, amis, conjoint) avant ? Vous en avez parlé avec ses proches ? Pourquoi avoir voulu devenir le parrain de cette personne-là en particulier ? Pourquoi ne pas avoir continué la relation « comme avant » ?	
LA CEREMONIE DE PARRAINAGE	
Vous avez fait une cérémonie de parrainage ? C'était individuel ou collectif ? Qui a eu l'idée / l'envie d'une cérémonie ? Ça s'est passé comment pour la préparation ? Et pour le déroulement ? Qui était là ? Qui a décidé de quoi ? Un objet échangé pendant la cérémonie ? Cadeau offert / reçu ? Habits particuliers portés ? Repas après la cérémonie ? Buffet ? Emotion ? Photos prises, album ? Vous avez pu faire tout ce que vous vouliez pour cette cérémonie ? Votre filleul aussi ? Vous avez fait autre chose avec votre filleul pour « marquer le coup » (repas, gâteau, sortie, ...) ?	
LA RELATION DE PARRAINAGE	
Vous vous voyez souvent avec X ? Vous communiquez comment (téléphone, courrier, ...) ? Vous faites quoi ensemble ? Ce sont des choses que vous faisiez déjà avant ou des choses nouvelles ?	

Ça vous a ouvert à des choses, des gens, des lieux, des centres d'intérêt nouveaux ? Vous partagez certaines activités avec d'autres personnes (famille, amis, clubs) ? Vous voyez sa famille des fois ? Il vous a présenté ses amis ? Vous voyez des professionnels qui l'accompagnent des fois ? Vous parlez de X ensemble ? Est-ce qu'il y a des choses que vous faisiez avant ensemble et que vous ne faites plus maintenant ? Comment ça se passe par rapport à son handicap (verbalisation, déficience intellectuelle, santé, ...) ? Ça a changé quelque chose, dans votre relation, de devenir parrain et filleul ? Si ex professionnel : pour vous, la relation que vous avez avec X aujourd'hui, c'est une relation d'ordre plutôt privé ? Si oui, qu'est-ce qui a fait basculer la relation d'un registre à l'autre ? Ça s'est produit quand ? Qu'est-ce que vous trouvez dans cette relation, qu'est-ce que ça vous apporte ? Est-ce qu'il y a eu des moments difficiles ? Est-ce qu'il y a des choses qui vous manquent, des besoins particuliers, comme par exemple des conseils parfois ? Qu'est-ce que vous pensez apporter à X ? Est-ce que c'était indispensable de passer par une relation de parrainage pour y accéder ? Vous êtes parrain de quelqu'un d'autre ? Si oui, est-ce que c'est pareil, différent, en quoi (membre de la famille ? Enfant ?) ?	
RETOUR SUR LA NOTION DE PARRAINAGE	
Comment vous définiriez ce mot « parrain » ? Et « parrainage » ? Et « filleul » ? Quels mots vous pouvez mettre sur cette relation ? Est-ce que vous diriez que X est un ami ? Est-ce que vous pensez qu'il faut des compétences, des qualités particulières pour être parrain d'une personne en situation de handicap ? Vous auriez des préconisations à faire pour le déploiement du parrainage ?	
PRESENTATION DE LA PERSONNE	
Quelques questions sur vous (âge, situation familiale, professionnelle, ...)	
COMPLEMENTS	
Est-ce qu'il y a des choses que vous voudriez ajouter ?	

L'Apei de Lens et environs et l'Unapp (Union Nationale des Acteurs du Parrainage de Proximité) se sont associées pour mettre en œuvre une action de parrainage auprès d'adultes présentant un handicap mental accompagnés par les établissements et services de l'Apei. Après neuf années, elles ont souhaité réaliser un bilan de cette action. Financée par la CNSA au titre du budget de la section 5 « Soutien à des actions innovantes » ainsi que par la Fondation MAAF, cette étude, menée par le CREA Hauts-de-France, a eu pour vocation de mieux comprendre ce qui se jouait dans la relation de parrainage, de cerner les enjeux de cette action, ses points forts et ses limites, ses perspectives, dans le but de la rendre modélisable et reproductible à l'échelle du territoire national.

Le recueil de données s'est appuyé sur une méthodologie d'ordre qualitative croisant lecture et analyse de documents, observations participantes (commission et cérémonie de parrainage) et une trentaine d'entretiens semi-directifs menés auprès de parrains, marraines et filleul(e)s engagés dans une relation de parrainage, des porteurs de projet, des administrateurs de l'Apei, des personnes membres de la commission parrainage - mise en place dès le début du projet - mais aussi du maire et des services municipaux de la ville de Grenay (Pas-de-Calais), territoire d'implantation de l'action.

Nous avons tout d'abord cherché à réinscrire le parrainage dans une perspective sociohistorique. En analysant ses fondements dans le christianisme, nous avons mis en lumière sa fonction sociale, au-delà du lien de parenté qu'il instaurait à travers le rite du baptême. Dès les années 1970, le parrainage de proximité s'est développé dans le champ de la protection de l'enfance, avant d'être inscrit, dans les années 2000, dans une politique plus large de soutien à la parentalité. Depuis, sa pratique s'est largement diffusée (accompagnement vers l'emploi, parrainage électoral, commercial, etc.). Mais en dépit de la pluralité de ses formes contemporaines, les idées inhérentes à la notion de parrainage perdurent : le parrain est un facilitateur, il apporte un appui, atteste d'une confiance et permet souvent l'accès à un réseau.

Dans un deuxième temps, nous avons présenté la manière dont le parrainage s'est développé à l'Apei de Lens et analysé le contexte dans lequel s'est déployé cette action, en partenariat avec la municipalité de la ville de Grenay.

Enfin, notre attention s'est portée sur le vécu de la relation de parrainage à partir de l'analyse de 11 binômes. L'ancienneté, la réciprocité et la symétrie de la relation entre parrains/ marraines et filleul(e)s apparaissent comme les principales caractéristiques du lien de parrainage. Ce dernier ne s'inscrit pas dans une logique asymétrique ou descendante où le parrain ou la marraine donnerait de son temps « pour » une personne en situation de handicap, ce qui inscrirait la relation dans le registre de la charité. Ce dont il est question, c'est de « faire parrainage », dans une logique d'estime, de respect et de confiance réciproques. Par ailleurs, la relation de parrainage permet aux filleul(e)s qui vivent en établissement médicosocial de s'affranchir en partie de l'institution : en échappant à ses murs, à ses rythmes, en diversifiant les cercles de sociabilité et en permettant de se construire un espace privé et, ainsi, de reconquérir une part de leur intimité. Le parrainage participe ainsi d'un processus d'individuation : il offre aux personnes accompagnées un espace supplémentaire à l'institution, au sein duquel il est possible de créer une relation d'ordre privé, d'exister en tant qu'individu singulier (et non comme « résident ») et d'être reconnu pour ses particularités propres, ses aspirations et ses besoins spécifiques, et non à l'aune exclusive de ses déficiences.

Le parrainage s'inscrit ainsi dans une triple perspective participative, inclusive et citoyenne, découlant notamment de la politique du « vivre ensemble » de la ville de Grenay et du rôle joué par l'Apei de Lens. En effet, l'institution que représente l'Apei a su prendre acte de son incapacité à répondre seule à l'ensemble des besoins. Elle a su s'ouvrir sur son environnement et se positionner comme médiatrice : elle apporte aux personnes qu'elle accompagne les supports dont elles ont besoin et sur lesquels elles peuvent s'appuyer pour participer à la vie de la commune et y exercer leur citoyenneté.

Si l'un des objectifs de cette étude était de modéliser l'action de parrainage afin de la rendre reproductible, nous avons réalisé que vouloir en établir une modélisation formelle, rigide, serait un contre-sens. Le parrainage s'inscrit d'abord dans une configuration sociale particulière. Nous avons donc préféré dégager les grands principes qui l'animent et qui peuvent se décliner de façons différenciées. Le parrainage ne peut en effet être réduit à un dispositif : il prend sens à travers la création d'un lien électif, réciproque et non exclusif, s'inscrit dans un contexte propice à la création de liens diversifiés et durables, et vise un fonctionnement souple, dynamique et d'ordre démocratique.

